

PLAN DE GESTION DE SITE NATURA 2000 EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE Station IB2 : Parc Ten Reuken et Parc Seny



OCTOBRE 2022

PLAN DE GESTION DE SITE NATURA 2000 EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Station IB2 : Parc Ten Reuken et Parc Seny

TABLE DES MATIÈRES

1	Description de la station IB2	4
1.1	Situation	4
1.1.1	Présentation générale	4
1.1.2	Statuts de protection	5
1.1.3	Situation et historique	5
1.2	Importance de la station IB2 dans la zone spéciale de conservation I	7
1.2.1	Habitats	7
1.2.2	Espèces	7
1.3	Description des espèces	10
1.3.1	Espèces d'intérêt communautaire ou régional	10
1.3.2	Espèces faisant l'objet d'une protection stricte sur tout le territoire de la Région, pour lesquelles des objectifs ont été formulés dans la ZSCI	10
1.3.3	Autres espèces dans la station IB2	11
1.4	Description des habitats	12
1.4.1	Habitats d'intérêt communautaire ou d'intérêt régional	12
1.4.2	Autres types de milieux (semi-)naturels dans la station IB2	13
2	Description des objectifs de gestion	14
2.1	Objectifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'intérêt régional	14
2.2	Autres objectifs dans la station IB2	15
3	Difficultés	18
4	Description des mesures de gestion	20
4.1	Synthèse des mesures de gestion dans la station IB2	20
4.2	Gestion des végétations prairiales dans la station IB2	28
4.3	Gestion des étangs dans la station IB2	28
4.4	Gestion de l'habitat forestier dans la station IB2	30
4.5	Gestion en faveur d'espèces	30
4.6	Gestion des espèces exotiques invasives	31
5	Dispense aux interdictions	32
6	Bibliographie	33
7	Annexes	35
7.1	Annexe 1: Parcelles cadastrales	36
7.2	Annexe 2: Dispositions relatives au patrimoine dans la station IB2	37
7.3	Annexe 3: Rôle et importance des stations pour la cohérence de la zone spéciale de conservation I	46
7.4	Annexe 4: Annexe photographique pour la station IB2	47
7.5	Annexe 5: Annexe cartographique	48



TABLEAUX

Tableau 1-1 - Superficies en ha de la station IB2 et de ses habitats	7
Tableau 1-2 - Données de présence selon les bases de données de BE, observations.be et le rapport sur les OC.....	8
Tableau 1-3 - Habitats d'intérêt communautaire présents dans la station IB2 au moment de la désignation (cf. annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (état de conservation après mise à jour des formulaires d'information pour les sites Natura 2000 en 2015)), avec indication de l'évaluation globale de l'état de conservation au niveau de la station (point de départ = évaluation pour la ZSC) et de la superficie dans la station.....	12
Tableau 2-1 - Objectifs d'extension, développement ou conversion en faveur d'espèces de la ZSC I à prendre en considération dans la station IB2	14
Tableau 4-1 - Mesures de gestion de la station IB2.....	20
Tableau 7-1 - Inventaire des arbres remarquables du parc Seny et du parc Ten Reuken. (source : http://bomen-inventaris.irisnet.be/index.php?text=77).....	39

FIGURES

Figure 1-1 - Situation de la station IB2 Parc Ten Reuken et Parc Seny.....	4
Figure 1-2 - Le réseau de chemins et la Promenade verte (source : geodata.Bruxelles Environnement)	5
Figure 2-1 - Le petit étang du parc Seny au printemps (avril 2019, à gauche) et en été (juin 2018, à droite) (Geopunt.be)...	17
Figure 4-1 - Principe d'adaptation du profil des berges du grand étang.....	29
Figure 4-2 - Exemple de réalisation technique de soutènement immergé d'avant-berge (étang Donjon - Diegem, Sweco)...	30
-Figure 7-1 - Inventaire des arbres remarquables du parc Seny (source : https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/). Des carrés rouges indiquent les arbres faisant partie des 100 plus gros arbres remarquables de Bruxelles. Des croix rouges indiquent les arbres qui ont disparu. Les numéros d'identité permettent de trouver plus d'informations sur les arbres dans le tableau ci-dessous. Certains arbres ne sont pas localisés sur la carte.	37
-Figure 7-2 - Inventaire des arbres remarquables du parc Ten Reuken (source : https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/). Des carrés rouges indiquent les arbres faisant partie des 100 plus gros arbres remarquables de Bruxelles. Des croix rouges indiquent les arbres qui ont disparu. Les numéros d'identité permettent de trouver plus d'informations sur les arbres dans le tableau ci-dessous. Certains arbres ne sont pas localisés sur la carte.....	38

CARTES

Carte 1.1 - Situation de la station IB2 et parcelles cadastrales
Carte 1.2 - Affectations de la station IB2 selon le plan régional d'affectation du sol (PRAS)
Carte 1.3 - Habitats d'intérêt communautaire et évolutions attendues dans la station IB2
Carte 1.4 - Autres milieux (semi-)naturels dans la station IB2
Carte 2.1 - Objectifs de gestion dans la station IB2
Carte 4.1 - Mesures de gestion dans la station IB2



1 DESCRIPTION DE LA STATION IB2

Carte 1-1 - Situation de la station IB2 et parcelles cadastrales

Carte 1-2 - Affectations de la station IB2 selon le plan régional d'affectation du sol (PRAS)

Carte 1-3 - Habitats d'intérêt communautaire et évolutions attendues dans la station IB2

Carte 1-4 - Autres milieux (semi-)naturels dans la station IB2

1.1 SITUATION

1.1.1 Présentation générale

La station IB2 Parc Ten Reuken et Parc Seny fait partie de la Zone Spéciale de Conservation « Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et vallée de la Woluwe » (ci-après ZSCI). Située sur le territoire des communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem, elle couvre une superficie totale de 10,2 hectares. Le Parc Ten Reuken et le Parc Seny sont une propriété de la Région de Bruxelles-Capitale, et leur gestion est assurée par Bruxelles Environnement.

Selon le PRAS (Plan régional d'affectation des sols), la station IB2 est située en Zone de parc, sauf la plaine de jeux du Parc Seny, indiquée en Zone de forte mixité. L'ensemble de la station est situé en Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (voir Carte 1-2).

L'annexe 1 donne la liste des parcelles cadastrales incluses dans la station, avec pour chaque parcelle le pourcentage sous statut Natura 2000 et le statut du propriétaire et de l'occupant. La Carte 1-1 présente la situation générale de la station et le parcellaire cadastral.



Figure 1-1 - Situation de la station IB2 Parc Ten Reuken et Parc Seny



1.1.2 Statuts de protection

Le parc Ten Reuken et le parc Seny ne sont pas des sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, et ne se trouvent pas dans une zone de protection autour de captages d'eau.

24 arbres du parc Seny et 34 arbres du parc Ten Reuken sont renseignés à l'inventaire des arbres remarquables (<http://bomen-inventaris.irisnet.be>), on en trouvera la liste en annexe 2.

L'annexe 3 récapitule tous les statuts de protection et classements existants dans la ZSC I.

1.1.3 Situation et historique

A l'origine, toute la vallée était une zone marécageuse, au sol tourbeux formé par l'accumulation de dépôts de matière organique au cours d'innombrables inondations. La tourbe y a été exploitée comme combustible. De nombreux moulins à eau y ont longtemps été installés. Des petites entreprises telles qu'un moulin à papier puis une teinturerie de coton sont venues s'installer dans la vallée près des moulins (pour l'énergie hydraulique) et de leurs étangs. Lors de la création des parcs Ten Reuken et Seny vers 1904, à l'occasion de la construction du boulevard du Souverain, ces entreprises ont dû déménager pour laisser toute la place aux parcs paysagers. Les deux parcs forment aujourd'hui un important corridor écologique le long de la Woluwe et constituent à ce titre un maillon essentiel du maillage vert et bleu de la Région (Paneels, 2001 ; De Vos & De Greve, 2001).

La Woluwe, voûtée à la sortie de l'étang de Boitsfort, retrouve un cours à ciel ouvert le long du boulevard du Souverain et traverse toute la station IB2.

Parc Ten Reuken

Le parc Ten Reuken est essentiellement occupé par un étang trois fois plus long que large. En novembre 2001, une mise à sec complète de l'étang avec évacuation des poissons et repoissonnement, a été très favorable à la qualité et à la clarté de l'eau. Après cette biomanipulation, il n'y a plus eu de repoissonnements, à part un lâcher clandestin de quelques dizaines de tanches (*Tinca tinca*) et de carpes chinoises herbivores (*Ctenopharyngodon idellia*) (IBGE, 2003), et la pêche n'a plus été autorisée. L'étang fait partie des six ensembles d'étangs les plus importants de la ZSC pour les chauves-souris (Brichau *et al.*, 2000; IBGE, 2003). Il comporte un assez vaste îlot, avec beaucoup de bois mort, où les oiseaux d'eau aiment venir se reposer (Beck *et al.*, 2004; Beck *et al.*, 2005) (photo 08).

Toute la superficie du parc fut initialement aménagée en lieu de promenade de style paysager, et le réseau de chemins est aujourd'hui encore particulièrement développé (Figure 1-2). Les deux parcs sont traversés par la Promenade verte.



Figure 1-2 - Le réseau de chemins et la Promenade verte (source : geodata.Bruxelles Environnement)

Le parc présente une flore de prairies humides intéressante et variée en bordure de l'étang (photos 04, 05 et 06), ainsi que quelques zones relictuelles de chênaie-charmaie (de la forêt de Soignes, déjà défrichée ici en grande partie au 19^e siècle). Malgré la présence de nombreuses espèces exotiques, on constate une amélioration sensible de la valeur écologique de l'ensemble en réponse à la gestion mise en place ces dernières années.

Le parc est entouré de tous côtés de voiries accessibles à la circulation automobile: l'avenue du Grand Forestier au nord/nord-est, la rue Tenreuken au sud et le boulevard du Souverain à l'ouest. Les plantations du parc font partiellement écran aux nuisances de la forte circulation routière sur le boulevard du Souverain.

Parc Seny

Le parc Seny est situé juste au nord du Parc Ten Reuken. De forme plutôt rectangulaire, il est bordé au nord par la rue Charles Lemaire, et au sud par l'avenue du Grand Forestier qui le sépare du parc Ten Reuken. La Woluwe réapparaît à l'air libre dans la station pour la première fois depuis sa naissance à hauteur de l'étang de Boitsfort (voir plan de gestion de la station IA4) et traverse les deux parcs dans toute leur longueur, à travers le grand étang dans le parc Ten Reuken puis dans un lit à ciel ouvert (photo 01) à travers le parc Seny.

Le parc Seny a été (ré)aménagé au début des années 60 en petit arboretum, avec une signalisation en braille pour les aveugles et une végétation d'arbres et arbustes tant indigènes qu'exotiques choisis et placés en fonction de leurs senteurs. Il remplit ainsi pleinement sa fonction de lieu de promenade de style paysager (IBGE, 2002; Boulanger-Français & Jacobs, 1993; www.ecli.net). Le tracé des chemins, toujours inspiré des parcs paysagers à l'anglaise, serpente ici autour de massifs un peu plus géométriques.



1.2 IMPORTANCE DE LA STATION IB2 DANS LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION I

En annexe 3, un document de synthèse pour la ZSC I récapitule les principales dispositions de l'arrêté de désignation, et indique l'importance respective de chaque station pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance régionale.

1.2.1 Habitats

L'annexe 3 indique l'importance relative des différentes stations pour les habitats présents, sur base du pourcentage d'habitat présent dans la station par rapport à la superficie totale de l'habitat dans la ZSC I. La station IB2 est « très importante » (10 à 29 % du total dans la ZSC I) pour l'habitat 3150 (le grand étang) et « importante » (0 à 10 % du total dans la ZSC I) pour les autres habitats présents. Le Tableau 1-1 indique la superficie des habitats présents dans la station IB2. Une description de ces habitats est donnée au chapitre 1.4 ci-après.

Tableau 1-1: Superficies en ha de la station IB2 et de ses habitats

	Station IB2 Parc Seny et Parc Ten Reuken	Ensemble de la ZSC I
Superficie totale (ha)	9,43	2 070,52
Superficie d'habitats (ha)	5,86	1 713,75
3150 Lacs naturellement eutrophes	3,1	20,19
6510 Prairies maigres de fauche, sous-type modérément sec à humide (<i>Arrhenatherion</i>)	0,63	15,08
9120 Hêtraies acidophiles	0,19	1 202,59
HIR Prairie à populage des marais	0,19	2,59
HIR Prairie à crétonne	1,75	49,03

1.2.2 Espèces

L'importance de la station IB2 pour les différentes espèces (d'intérêt communautaire ou régional ou bénéficiant d'une protection stricte sur le territoire de la Région pour lesquelles la ZSC I a été désignée) est indiquée dans le document de synthèse (Annexe 3) qui rassemble les données de présence de ces espèces dans les différentes stations de la ZSC I en précisant si l'espèce y est renseignée dans la base de données de BE (1998-2017) ou d'autres bases de données pertinentes, ou mentionnée dans le rapport sur les objectifs de conservation, ou encore s'il existe un potentiel de présence de l'espèce dans la station, c'est-à-dire si les conditions de milieu semblent réunies, mais on ne dispose pas (encore) de données confirmant la présence de l'espèce dans la station.

Le Tableau 1-2 ci-dessous présente ces données, complétées par des observations plus récentes provenant de la base de données d'espèces de Bruxelles Environnement (2000-2019)

(<https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/91d65c0e-b46e-4053-b8a0-51a15f1fb433>).

La présence de ces espèces est abordée plus en détail au paragraphe 1.3.



Tableau 1-2 - Données de présence selon les bases de données de BE, observations.be et le rapport sur les OC.
« P » = présence potentielle, mais sans observation confirmée, « X » = observation confirmée (1998-2019) dans la base de données de BE, et « X(o) » = observation confirmée à moins de 100m de la station

	Station IB2 Parc Ten Reuken et Parc Seny
Espèces d'intérêt communautaire	
<i>Lucanus cervus</i> – Lucane cerf-volant	X
<i>Rhodeus sericeus amarus</i> - Bouvière	P
<i>Triturus cristatus</i> – Triton crêté	P
<i>Ardea alba</i> – Grande aigrette	X
<i>Pernis apivorus</i> – Bondrée apivore	X
<i>Falco peregrinus</i> – Faucon pèlerin	X
<i>Alcedo atthis</i> - Martin-pêcheur d'Europe	X
<i>Dryocopus martius</i> – Pic noir	X(o)
<i>Dendrocopos medius</i> - Pic mar	P
Espèces d'intérêt régional	
<i>Martes foina</i> – Fouine	X
<i>Eliomys quercinus</i> – Léroty	P
<i>Delichon urbica</i> - Hirondelle de fenêtre	X
<i>Hirundo rustica</i> - Hirondelle rustique	X
<i>Melolontha melolontha</i> – Hanneton commun	X
<i>Anguis fragilis</i> - Orvet fragile	P
Espèces bénéficiant d'une protection stricte sur le territoire de la région	
<i>Pipistrellus nathusii</i> – Pipistrelle de Nathusius	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> – Pipistrelle commune	X
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> - Pipistrelle pygmée	P
<i>Pipistrellus kuhlii</i> - Pipistrelle de Kuhl	P
<i>Pipistrellus</i> sp - Pipistrelle sp.**	X
<i>Eptesicus serotinus</i> – Sérotine commune	X
<i>Myotis daubentonii</i> – Murin de Daubenton	X
<i>Nyctalus noctula</i> – Noctule commune	X
<i>Nyctalus leisleri</i> – Noctule de Leisler	X
<i>Nyctalus</i> sp.- Noctule sp. **	X
<i>Eptesicus</i> / <i>Nyctalus</i> sp.- Sérotine ou Noctule sp. **	X
<i>Myotis mystacinus</i> - Murin à moustaches	X
<i>Barbastellus barbastellus</i> - Barbastelle	X
<i>Myotis dasycneme</i> - Murin des marais	X
<i>Myotis emarginatus</i> - Murin à oreilles échancrées	P
<i>Myotis bechsteinii</i> - Murin de Bechstein	P
<i>Myotis brandtii</i> - Murin de Brandt	P



	Station IB2 Parc Ten Reuken et Parc Seny
<i>Myotis nattereri</i> – Murin de Natterer	P
<i>Plecotus auritus</i> – Oreillard roux	P
<i>Plecotus austriacus</i> – Oreillard gris	P
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> - Grand Rhinolophe	P
<i>Mustela putorius</i> - Putois	X
<i>Accipiter gentilis</i> - Autour des palombes	X
<i>Scolopax rusticola</i> - Bécasse des bois	P
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> – Rousserolle effarvatte	X
<i>Sylvia curruca</i> - Fauvette babillarde	P
<i>Lissotriton vulgaris</i> – Triton ponctué	X
<i>Ichtyosaura alpestris</i> – Triton alpestre	X
<i>Rana temporaria</i> – Grenouille rousse	X
<i>Lycaena phlaeas</i> – Cuivré commun	P
<i>Satyrion w-album</i> - Thécla de l'orme	X
<i>Aphantopus hyperantus</i> - Tristan	P
<i>Epipactis phyllanthos</i> - Epipactis à fleurs pendantes	P
<i>Dactylorhiza maculata</i> - Orchis tacheté	P
<i>Neottia ovata</i> - Listère à feuilles ovales	X
<i>Ophrys apifera</i> - Ophrys abeille	P
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> – Orchis de Fuchs	P



1.3 DESCRIPTION DES ESPÈCES

Le document de synthèse à l'annexe 3 indique toutes les espèces pour la protection desquelles l'ensemble de la ZSC I a été désigné, avec leur état de conservation (situation lors de la désignation) tel qu'indiqué dans l'arrêté de désignation. Les paragraphes ci-dessous décrivent la présence des espèces dans la station IB2, et apportent au besoin des nuances sur leur état de conservation dans la station.

Les deux parcs sont plantés de beaux vieux arbres. L'un d'eux, sur le flanc est du grand étang, pourrait même être un vestige de la zone de lisière de la forêt de Soignes, bien que celle-ci fut déjà défrichée au 19^e siècle. La station conviendra surtout aux espèces dépendantes de la présence de plans d'eau bordés et couverts en partie par les vastes frondaisons de grands arbres. Les deux parcs constituent aussi, avec les arbres du boulevard du Souverain, une importante zone de connexion pour les chauves-souris entre les stations de la ZSCI dans la vallée de la Woluwe.

Les deux parcs sont un élément adéquat du domaine vital (routes de vol et terrains de chasse) de plusieurs espèces de chauves-souris présentes de la ZSC I, en raison de :

- la diversité des terrains de chasse disponibles (plans d'eau, zones boisées, lisières forestières, végétations basses) ;
- la situation des parcs dans la chaîne d'espaces verts avec étangs et grands arbres le long de la Woluwe et du boulevard du Souverain.

1.3.1 Espèces d'intérêt communautaire ou régional

En 2003, le Lucane cerf-volant a été observé à deux reprises sur la pelouse centrale du parc Seny (IBGE 2005, comm. pers.), mais il s'agit apparemment d'observations isolées. Rien ne confirme actuellement la présence d'un noyau de population à cet endroit. Le martin-pêcheur d'Europe, déjà renseigné par Gryseels (2002) lors de la désignation de la station, y est aujourd'hui observé très régulièrement.

Le thécla de l'orme a été observé dans la station en 2018, sur la rive ouest du grand étang.

L'étang de Ten Reuken est important pour l'avifaune, et accueille de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau indigènes, mais également exotiques. Parmi les poissons, le Rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*) s'est spontanément réinstallé dans l'étang après sa mise à sec (IBGE 2005, comm. pers.).

La Bouvière (*Rhodeus amarus*) a encore été observée récemment dans le grand étang. Son retour a été constaté en 2003 après la mise à sec de l'étang.

La station IB2 constitue très probablement un relais d'habitats pour les amphibiens dans la vallée de la Woluwe. La grenouille rousse (*Rana temporaria*), le crapaud commun (*Bufo bufo*), des grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*), le triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) et le triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*) y ont été observés à ce jour.

1.3.2 Espèces faisant l'objet d'une protection stricte sur tout le territoire de la Région, pour lesquelles des objectifs ont été formulés dans la ZSCI

L'étang de Ten Reuken en particulier est un important terrain de chasse pour les chauves-souris de la Région de Bruxelles-Capitale. Le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) peut y être particulièrement abondant, comme en témoigne une observation récente d'au moins 50 à 100 individus en chasse (Van der Wijden, comm. pers.). La pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), mais aussi une ou deux pipistrelles de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) y ont également été observées (IBGE, 2003). Des espèces plus rares telles que le murin à moustaches (*Myotis mystacinus*, capture en mai 2001), la Barbastelle (*Barbastellus barbastellus*), le murin des marais (*Myotis dasycneme*, en migration) et sans doute aussi le murin de Natterer (*Myotis nattereri*) (Brichau *et al.*, 2000) y ont également été renseignées. Un certain nombre de nichoirs à chauves-souris ont été placés dans les deux parcs dans le cadre du projet LIFE (IBGE, 2003).



1.3.3 Autres espèces dans la station IB2

En dehors des chauves-souris, les mammifères sauvages observés dans la station incluent le renard roux (*Vulpes vulpes*), le putois (*Mustela putorius*), le rat surmulot (*Rattus Norvegicus*), le Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*) et l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

La diversité de libellules observées dans les deux parcs est considérable (27 espèces), la plus rare étant le sympétrum à nervures rouges (*Sympetrum fonscolombii*). Les libellules apprécient particulièrement la clarté de la colonne d'eau et la structure bien diversifiée de la végétation au bord de l'eau.

Les étangs sont fréquentés par une belle diversité d'oiseaux d'eau : des canards de surface, des canards plongeurs et des oies, mais aussi le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et la bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*).

Le pic épeichette (*Dryobates minor*) a été observé à l'extrémité sud du parc Ten Reuken.

La perruche à collier (*Psittacula krameri*) est présente et risque de concurrencer l'avifaune cavernicole indigène et les chauves-souris à gîtes dans des arbres creux pour l'occupation des cavités. La tortue de Floride à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*), espèce exotique issue de captivité, est signalée dans l'étang.



1.4 DESCRIPTION DES HABITATS

Le document de synthèse en annexe 3 indique les habitats pour la protection desquels l'ensemble de la ZSC I a été désignée, avec leur état de conservation (situation lors de la désignation) tel qu'indiqué dans l'arrêté de désignation. Les paragraphes ci-dessous décrivent la présence des habitats dans la station IB2. Les zones plantées d'arbres et arbustes sont pour la plupart versées dans la catégorie « jardins et parcs ».

1.4.1 Habitats d'intérêt communautaire ou d'intérêt régional

Le Tableau 1-3 indique les habitats d'intérêt communautaire présents lors de la désignation de la station IB2 Parc Ten Reuken et Parc Seny. La localisation de ces habitats est indiquée sur la Carte 1-3.

Tableau 1-3 - Habitats d'intérêt communautaire présents dans la station IB2 au moment de la désignation (cf. annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (état de conservation après mise à jour des formulaires d'information pour les sites Natura 2000 en 2015)), avec indication de l'évaluation globale de l'état de conservation au niveau de la station (point de départ = évaluation pour la ZSC) et de la superficie dans la station

Code	Habitat	Sous-type	Évaluation globale (valeur excellente, bonne ou significative)	Superficie (ha)
3150	Lacs naturellement eutrophes		Bonne	3,1
6510	Prairies maigres de fauche	modérément sec à humide (<i>Arrhenatherion</i>)	Significative	0,63
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)		Bonne	0,19
HIR Prairie à Populage des marais			Significative	0,19
HIR Prairie à Crételle			Significative	1,75

Habitat 3150

Le grand étang de Ten Reuken est cartographié comme habitat 3150 « Lacs naturellement eutrophes ». Il contient peu de plantes aquatiques, et pas d'espèces caractéristiques de cet habitat.

Habitat 6510

Le long de la berge ouest de l'étang de Ten Reuken, la végétation de prairie humide est de type Prairie à Fromental, ce qui, selon Heutz et Paelinckx (2005), correspond à un habitat d'intérêt communautaire de type 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ». Ce rattachement est cependant à nuancer, vu le degré de développement actuel très moyen de la végétation. Le piétinement et le pâturage intensif par les oies et canards ainsi que les déjections de ces oiseaux sont encore toujours un facteur négatif.

Depuis 1997, une portion de cette végétation située entre le chemin et le boulevard du Souverain fait l'objet d'une gestion différenciée plus naturelle, et évolue vers une forme plus maigre de Prairie à Fromental, correspondant à un degré de développement satisfaisant à bon de l'habitat 6510, avec des espèces telles que la grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*) et le gaillet mollugine (*Galium mollugo*) (Photo 06).



Habitat 9120

Cet habitat est indiqué à l'est de l'étang de Ten Reuken, dans une zone plantée de hêtre (*Fagus sylvatica*), d'orme champêtre (*Ulmus minor*) et surtout d'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), avec du Lierre (*Hedera helix*) et de la petite pervenche (*Vinca minor*) dans le sous-bois. L'habitat forestier peut y être considéré comme une hêtraie à millet, ce qui correspond à un habitat de type 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercinion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagion*), bien qu'on y trouve aussi certains aspects d'un habitat 9160 (Durwael *et al.*, 2000). Cette distinction n'a pas été retenue ici. Le degré de développement de cet habitat n'est que moyen, étant donné l'absence d'espèces clairement caractéristiques tant dans la strate herbacée que dans la strate arborée. Il n'est pas certain qu'il s'agisse encore (du point de vue du sol) d'un reliquat en bordure de vallée de la forêt de Soignes défrichée ici au 19^e siècle.

HIR Prairie à Crételle

Une grande part des végétations prairiales de la station IB2, et surtout du parc Seny, proviennent initialement de semis de gazon, et sont donc constituées surtout de Ray-grass commun (*Lolium perenne*). Ces pelouses tondues très souvent et exposées à un piétinement important, comme en témoigne la présence locale de plantes typiques de zones piétinées, sont indiquées sur la Carte 1-3 dans la catégorie Prairie à Crételle, un habitat d'intérêt régional dont il faut souligner ici le degré de développement très moyen. Ces dernières années, une gestion moins intensive des zones herbeuses a été mise en place en application du plan de gestion, d'abord au parc Ten Reuken où une gestion de fauche beaucoup plus naturelle est appliquée désormais autour de l'étang et où les populations d'oiseaux d'eau ont été contrôlées, et plus récemment au parc Seny où les zones enherbées ne sont plus exclusivement gérées en pelouses de gazon (photos 02 et 03).

Les prairies à crételle qui bordent l'étang de Ten Reuken diffèrent beaucoup selon qu'on se trouve sur la rive sud, soumise à une forte pression récréative, ou sur la rive est beaucoup plus pentue, où la végétation des berges (prairie à Populage des marais) et des zones herbeuses situées plus haut (prairie à crételle) est moins fréquentée par le public.

HIR Prairie à populage des marais

Sur la rive est du grand étang, des zones de prairie humide montrent des signes d'évolution en HIR de prairie à populage des marais, dans un degré de développement très moyen en raison du pâturage intensif, des déjections et du piétinement par les oies et canards. La qualité de l'habitat peut cependant varier beaucoup d'un endroit à l'autre, et des espèces indicatrices telles que la listère à feuilles ovales et le rhinanthé à grandes fleurs peuvent être observées localement.

1.4.2 Autres types de milieux (semi-)naturels dans la station IB2

La localisation des autres milieux identifiés est indiquée sur la Carte 1-4.

Jardins et parcs (+ bâtiments)

Cette catégorie couvre les milieux artificiels tels que les pelouses de gazon, la plaine de jeux et les plantations d'espèces non indigènes (Parc Seny).

Surfaces minéralisées

À cette catégorie appartiennent les chemins et carrefours.



2 DESCRIPTION DES OBJECTIFS DE GESTION

Carte 2-1 -Objectifs de gestion dans la station IB2

2.1 OBJECTIFS RELATIFS AUX HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OU D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Les objectifs de conservation relatifs à la ZSC I sont indiqués dans l'annexe 4 de l'arrêté de désignation. Ils comprennent des objectifs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance régionale. Les mesures générales de gestion des habitats et les exigences écologiques des espèces cibles sont également décrites dans cette annexe. Ces objectifs de gestion au niveau de la ZSC I constituent la base des objectifs applicables dans la station IB2.

Pour les habitats forestiers et leurs lisières, les objectifs de gestion sont décrits comme dans le (projet de) plan de gestion de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes, en distinguant des « types de gestion » en fonction d'un objectif.

Les objectifs de gestion des zones boisées sont précisés sur la Carte 2-1. Les mesures de gestion correspondant aux objectifs sont indiquées dans le Tableau 4-1 et sur la Carte 4-1.

Le document de synthèse (annexe 3) indique spécifiquement les objectifs visant une conversion, un développement ou une extension. Dans la station IB2, il n'y a pas d'objectifs d'extension ou conversion applicables en faveur d'habitats Natura 2000. Pour les roselières (HIR) en revanche, le document de synthèse retient comme objectif d'utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques, et de telles opportunités existent le long des berges du grand étang. Les objectifs d'extension ou conversion en faveur d'espèces à prendre en considération dans la station IB2 sont indiqués dans le Tableau 2-1.

Tableau 2-1 - Objectifs d'extension, développement ou conversion en faveur d'espèces de la ZSC I à prendre en considération dans la station IB2

Espèce	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Population souhaitée	Station(s) concernée(s)
Maillot à bouche étroite	Si possible, extension des populations et développement de celles-ci	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables pour l'espèce dans la vallée de la Woluwe		IB11; IB en général
Lucane cerf-volant	Si possible, extension des populations et développement de celles-ci dans au moins 3 sites de reproduction	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats naturels et artificiels (totems) favorables pour l'espèce s'étendant à partir des endroits où l'espèce est présente	Présence sur au moins trois sites de reproduction	IA1 ; IA3 ; IA4 ; IA11 ; IB2
Chauves-souris en général	Si possible, développement des populations	- maintien ou développement de lisières étagées entre les bois et les milieux ouverts ; - réalisation progressive d'un paysage varié composé de zones boisées et lisières ainsi que des biotopes urbains et des éléments linéaires du paysage ; - réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat des espèces par une restauration écologique des étangs, zones marécageuses et mares présentes ; - augmentation du nombre d'arbres à cavité jusqu'à 10 arbres à cavité par hectare ; - étudier et réaliser les opportunités pour aménager des nouveaux gîtes.		Toutes les stations.



Autres objectifs dans la station IB2

Prairie et mégaphorbiaie

L'objectif ici sera surtout de renforcer la diversité écologique locale des gradients présents, et en particulier les transitions de type prairie / mégaphorbiaie / fourrés / bois et les transitions entre les milieux secs et humides. Dans la station IB2, on ne visera clairement pas le plein développement d'habitats d'intérêt communautaire caractérisés.

Les prairies les plus humides, sur la rive est de l'étang de Ten Reuken, peuvent être considérées comme de type prairie à populage des marais (HIR). Il n'est pas indiqué d'envisager leur conversion en mégaphorbiaie humide, l'objectif sera plutôt d'y poursuivre le développement d'une végétation prairiale de l'alliance à populage des marais.

Les prairies situées un peu plus haut sont de type prairie à crételle (HIR) ou prairie à fromental (habitat 6510) avec des gradients de l'un à l'autre, qu'il n'est donc pas possible de délimiter avec précision. On y note aussi des aspects de pelouse maigre et de végétation calcaire, quoique peu prononcés (Godefroid, 2000). L'objectif sera de conserver cette collection de types de végétation et leurs transitions, et d'en poursuivre le développement.

Le développement d'ourlets de mégaphorbiaie est envisageable dans les pelouses d'une largeur actuelle suffisante (voir Carte 2-1). Il suffira d'y délimiter, le long de zones boisées, des bandes de prairie qui ne seront fauchées qu'occasionnellement. En fonction du degré d'humidité, on devrait voir s'y développer une végétation d'ourlet forestier nitrophile de l'alliance à alliaire officinale dans les zones plus humides, ou de prairie sauvage à houlque molle et épervières sur les sols plus sablonneux et plus secs (Zwaenepoel, 2004).

Les pelouses du parc Seny proviennent de semis et sont donc constituées surtout de ray-grass commun (*Lolium perenne*). On retiendra cependant un objectif d'amélioration qualitative de celles qui sont le moins exposées à la pression récréative.

Le parc Seny présente une diversité botanique particulière, qui remplit une fonction éducative explicite. Étant donné son aménagement en « jardin des senteurs » pour les malvoyants, on y trouve surtout des arbres et arbustes d'ornement, tant exotiques qu'indigènes. Cette situation de départ ne plaide guère en faveur d'une conversion totale en végétation plus naturelle dans le cadre d'une gestion écologique. L'objectif sera plutôt d'exploiter les opportunités de remplacement des essences exotiques par des arbres et arbustes indigènes dans toute la station, lorsqu'elles se présentent. Ceci sera surtout un point d'attention dans le cadre de la restauration de berges naturelles le long de la Woluwe (voir ci-après), ainsi que dans quelques grandes zones herbeuses du côté est de la Woluwe.

Chauves-souris, couloir écologique et îlot de l'étang

Les deux parcs ont une fonction importante d'habitat et de terrain de chasse pour diverses espèces de chauves-souris, et notamment le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*, voir 1.2.1 ci-dessus). Ils ont aussi un rôle majeur de couloir de connexion pour les chauves-souris le long de la Woluwe, entre les habitats forestiers situés plus au sud et les zones de gagnage plus au nord. Cette fonction de connectivité doit être préservée dans les deux parcs, en veillant à y conserver l'équilibre nécessaire entre les milieux ouverts et fermés.

Les arbres et autres végétations hautes plantées en bordure du boulevard du Souverain n'ont pas seulement une fonction d'écran contre les nuisances visuelles et sonores, ils contribuent aussi à la fonction de couloir écologique des deux parcs pour la faune et la flore. Cet écran de végétation devra être conservé et renforcé ou complété là où nécessaire, mais sans sacrifier pour autant le potentiel de prairies.

L'îlot boisé situé à l'extrémité sud de l'étang sert de refuge aux oiseaux d'eau (Beck *et al.*, 2004 et Beck *et al.*, 2005). Une priorité doit être de préserver l'obscurité du côté sud-est de l'étang, par où passent les chiroptères pour venir chasser sur l'étang (Van der Wijden, comm. pers., 2003). Les objectifs pour l'îlot seront donc le maintien de l'obscurité, sans nuire à la fonction de zone de quiétude pour l'avifaune présente.



Étangs et Woluwe

Actuellement, suite à la mise à sec de 2001, l'état écologique du grand étang peut être qualifié de bon. L'étang est par ailleurs cartographié comme habitat de type 3150.

Un point à améliorer concerne la végétation aquatique submergée ou rivulaire peu développée dans le grand étang. Dans l'étang même, on ne sait pas vraiment quelle mesure pourrait favoriser le développement de la végétation submergée.

Le long des berges, en revanche, l'absence de végétation rivulaire est liée à la présence de berges artificielles verticales, qui confèrent toujours à l'étang un caractère peu naturel. Un réaménagement éventuellement progressif de la totalité ou d'une partie des berges serait souhaitable. Ce point est détaillé plus loin, au chapitre des mesures de gestion.

L'importance de l'étang de Ten Reuken pour l'avifaune doit être préservée. La profondeur de deux mètres au milieu de l'étang convient particulièrement aux canards plongeurs (Beck *et al.*, 2004; Beck *et al.*, 2005).

Un peu de bois mort sur pied devrait être conservé à des endroits sans risques pour la sécurité du public, notamment sur l'île ou au-dessus de l'étang. Du bois mort (troncs, tas de bois...) devrait également être laissé à terre en divers endroits des parcs.

Des efforts considérables ont été consentis pour un aménagement plus naturel du petit étang du parc Seny (zone 9). La roselière s'est entre-temps beaucoup développée. Il est important de conserver toute l'année une étendue suffisante d'eau libre, avec une colonne d'eau claire, au centre de l'étang. Permettre l'infiltration des eaux pluviales dans les sols environnants y contribuera. On pourrait aussi envisager de détourner vers l'étang (zone 9) le trop-plein de retenues tampon d'eaux pluviales (propres!). Il est important par ailleurs de laisser à l'avenir la profondeur du lit de la Woluwe se réduire un peu, pour limiter l'effet de drainage de la nappe phréatique (zone 13).



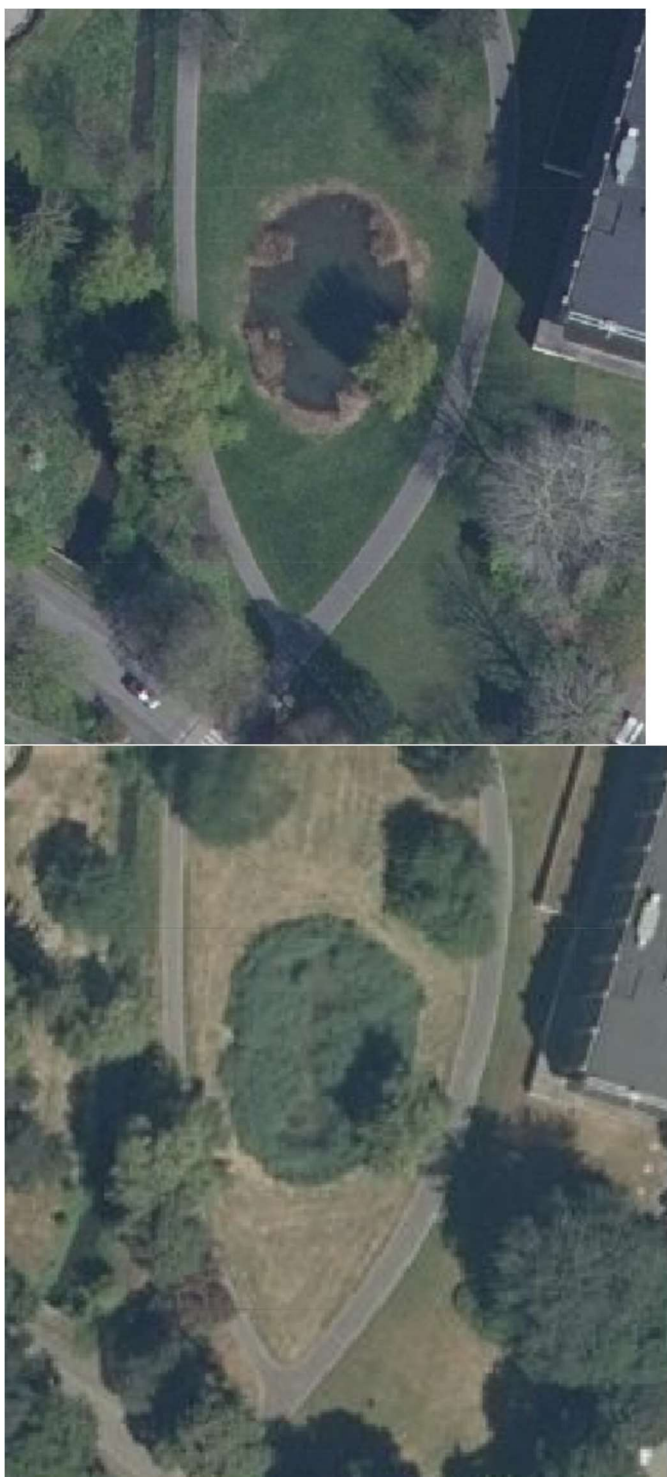


Figure 2-1 - Le petit étang du parc Seny au printemps (avril 2019, à gauche) et en été (juin 2018, à droite) (Geopunt.be)

Au parc Seny, la gestion mise en place sur les berges de la Woluwe a permis localement le développement d'un cortège floristique de valeur. Il y a lieu de poursuivre ce développement de berges naturelles, par une gestion de mégaphorbiaie ou, au niveau de zones plus larges, par une gestion de prairie, comme on peut le voir à gauche sur les photos de la Figure 2-1.

Bois

Les zones boisées de la station, d'habitat 9120 ou autres, sont un élément nécessaire de la mosaïque de milieux souhaitable évoquée plus haut. L'objectif premier sera donc de conserver les massifs boisés, mais on visera aussi une amélioration qualitative de ces zones partout où c'est possible, notamment par le choix d'essences indigènes et la conservation de bois mort sur pied comme au sol. Cet objectif

de « conservation d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés / renforcement des écotones » peut être visualisé sur la Carte 2-1.

Amphibiens

Les deux parcs, et en particulier l'étang du Parc Seny, constituent une zone relais importante pour les amphibiens dans la vallée de la Woluwe. L'objectif de préservation de cette fonction de relais va de pair avec l'objectif évoqué plus haut de conservation toute l'année d'une zone d'eau libre claire dans le petit étang.

(Avi-)faune et flore non indigènes

La présence en grand nombre de canards semi-domestiques et d'oiseaux d'eau d'espèces exotiques souvent invasives (bernaches du Canada et ouettes d'Égypte) a un impact non négligeable sur les écosystèmes aquatiques, mais aussi sur les berges, en raison du piétinement excessif, du pâturage de la végétation et des déjections des oiseaux qui provoquent l'eutrophisation des berges et de l'étang via le ruissellement. L'objectif doit être d'agir efficacement contre ces perturbations, par l'interdiction du nourrissage et la mise en place de mesures de contrôle des populations.

3 DIFFICULTÉS

L'amélioration du développement des habitats naturels et de la nature en général dans la station IB2 nécessite la réduction ou suppression d'un certain nombre de problèmes.

Étangs

La qualité des deux étangs s'est beaucoup améliorée après leur dernière mise à sec, mais l'absence de végétation aquatique submergée demeure un problème. Comme décrit plus haut, l'aménagement de berges en pente douce avec une zone d'eau peu profonde serait un bon début pour permettre l'extension des plantes de marais dont la présence est aujourd'hui très limitée. Il faudrait en outre que les populations résidentes d'oiseaux d'eau soient fortement limitées et le restent afin d'éviter le pâturage, le piétinement et l'eutrophisation de cette zone.

Toutes les sources possibles d'écoulement d'eaux usées ou polluées dans les étangs doivent être assainies, y compris le ruissellement provenant des surfaces minéralisées.

Perturbations d'origine humaine

Les parcs Seny et Ten Reuken, plantés d'une grande variété d'arbres et de plantes souvent non indigènes, ont tous deux une fonction de parc typique que ce plan de gestion entend respecter, c'est pourquoi il ne sera question ici que d'améliorations écologiques sans incidences défavorables sur le paysage de parc et sa fonction sociorécréative. La présence actuelle d'une végétation de parc caractéristique, non indigène, n'est donc pas considérée comme un problème, mais l'utilisation d'essences indigènes doit être envisagée en priorité lors de tout remplacement de sujets âgés ou présentant des risques pour la sécurité.

En raison de sa fonction botanique et éducative, le Parc Seny présente une assez grande variété d'arbres et arbustes d'ornement non indigènes. C'est moins le cas dans le Parc Ten Reuken, qui offre donc plus de possibilités d'évolution progressive vers une végétation d'arbres et arbustes indigènes.

Les deux parcs (mais surtout le Parc Seny) sont exposés par ailleurs à un piétinement important, sur toute leur superficie, en raison de leur grande accessibilité.

L'éclairage actuel dans le parc perturbe la fonction de connexion des chauves-souris.

Canards et oies

Les populations d'anatidés, et en particulier de canards semi-domestiques, ouettes d'Égypte et bernaches du Canada, sont encore importantes. Les prairies qui bordent le grand étang souffrent du pâturage et du piétinement intensif par ces oiseaux ainsi que des effets de leurs déjections sur la flore.



Difficultés relatives à la composition de la végétation

Au parc Ten Reuken, à l'extrémité sud-ouest du grand étang, une bande de berge présente des signes de forte eutrophisation, peut-être due à l'entreposage de boues de curage ou d'herbe coupée. Ce pourrait aussi être l'effet des déjections d'oiseaux d'eau qui se manifeste en l'absence d'un fauchage précoce. Un sérieux amaigrissement par fauchages avec évacuation du produit est nécessaire à cet endroit. (Photo 07).

Au parc Seny, dans une zone située à l'est du petit bâtiment d'accueil, une couche de terre trop riche a été déposée suite à des travaux d'excavation, et la végétation y est encore nitrophile et fortement perturbée. Ici aussi, un amaigrissement intensif est de mise pour rendre à cet endroit un aspect botanique plus intéressant.



4 DESCRIPTION DES MESURES DE GESTION

Carte 4-1 - Mesures de gestion dans la station IB2

4.1 SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION DANS LA STATION IB2

Le tableau ci-après récapitule les mesures de gestion requises dans la station IB2 Parc Ten Reuken et Parc Seny en fonction des habitats présents, ainsi que les mesures générales telles que prévues dans les annexes de l'arrêté de désignation de la ZSC I. La localisation des différentes mesures de gestion est indiquée sur la Carte 4-1.

Tableau 4-1 - Mesures de gestion de la station IB2

Objectifs de conservation relatifs aux habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné (annexe I.1 de l'Ordonnance)							
Habitat d'intérêt communautaire	Superficie dans la station IB2 (dans toute la ZSC I)	Mesures générales (cf. annexe 4 de l'arrêté de désignation)	Mesures spécifiques pour la station IB2				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
3150 Lacs naturellement eutrophes avec végétation du magnopotamion ou de l'hydrocharition	3,10 ha (20,19 ha)	- supprimer les sources d'eutrophisation ; - supprimer les rejets d'eau usée et d'eau potentiellement polluée en provenance d'infrastructures de transport ; - prévoir un curage et/ou dragage phasé ; - éviter l'accumulation de matière organique ; - éviter un ombrage excessif (mise en lumière) ; - canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles; - gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer.	- favoriser un gradient d'atterrissement le long des berges - pas de rempoissonnement ni d'élevage de poissons - mises à sec temporaires - curage (très exceptionnellement) - contrôle des espèces exotiques	8	mise à sec normalement tous les 15 ans, de fin sept. à début févr., voire plus souvent si nécessaire d'après les résultats du monitoring	- reprofilage des berges avec bilan net neutre (pas d'apport extérieur ou d'évacuation de sol) en tenant compte des objectifs architecturaux et des valeurs de l'étang. - poursuivre l'effort de suppression des sources de pollution en amont, sur la Woluwe - un curage peut éventuellement être envisagé tous les 20 à 25 ans - détection précoce / réaction rapide en cas d'apparition de nouvelles espèces exotiques invasives	R E
			- favoriser un gradient d'atterrissement le long des berges - pas de rempoissonnement ni d'élevage de poissons - curage (très exceptionnellement) - contrôle des espèces exotiques	9,12		- conserver la roselière à l'est (zone 12) - curage de la végétation d'atterrissement à l'ouest pour conserver assez d'eau libre - détection précoce / réaction rapide en cas d'apparition de nouvelles espèces exotiques invasives	R E E
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> of <i>Ilici-Fagenion</i>).	0,19 ha (1.202,59 ha)	- favoriser les essences naturelles et caractéristiques de l'habitat lors de plantations et/ou dans la régénération naturelle ; - accroître la quantité de bois mort sur pied ou au sol ; - gérer activement les espèces exotiques invasives visées à l'annexe IV de l'ordonnance pour limiter leur dispersion ou les éradiquer ; - supprimer les sources d'eutrophisation ; - canaliser la fréquentation récréative pour protéger les zones sensibles ; - développer une végétation de lisière sur les limites des parcelles forestières et dans les clairières.	Type 3 - Hêtraie en cours de conversion en futaie mélangée sans hêtres	11	tous les ans	gestion de parc + évaluation visuelle VTA annuelle. conserver de jeunes arbres d'essences indigènes, planter de grands plants d'essences indigènes pour assurer à temps la relève.	E
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0,63 ha (15,08 ha)	- supprimer les sources d'acidification et d'eutrophisation ; - appliquer une gestion de fauche bisannuelle avec exportation du produit de fauche.	Gestion de fauche	3,4	juin-juillet / septembre, puis seulement en septembre	fauchage deux fois par an (mi-juin/mi-juillet + sept), puis après quelques années d'amaigrissement: 1x par an (sept)	E



Objectifs de conservation relatifs aux habitats d'intérêt régional (Annexe I.2 de l'Ordonnance)							
Habitat d'intérêt régional	Superficie dans la station IB2 (dans toute la ZSC I)	Mesures générales (cf. annexe 4 de l'arrêté de désignation)	Mesures spécifiques pour la station IB2				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
Prairies à crétele	1,75 ha (49,03 ha)	- appliquer une gestion de fauche et/ou une gestion de pâturage extensif ; - supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation.	Gestion de fauche	10	réduire/retarder les passages	gestion écologique des pelouses: adaptation aux zones utilisées par le public + maintien d'herbe courte sur une largeur de tondeuse le long des chemins	E
				5	juin-juillet / septembre, puis seulement en septembre	fauchage deux fois par an (mi-juin/mi-juillet + sept), puis après quelques années d'amaigrissement : une fois par an (sept)	E
				7	tous les 2 à 6 ans (fauchage tardif)	fauchage tous les 2, 3 ou 6 ans (sept-oct) par tronçons, selon une rotation: développement de mégaphorbiaie sur les bords de la Woluwe, alternance avec des parties fauchées jusqu'au bord de l'eau, coexistence idéalement de tous les stades. conservation éventuelle d'un saule à larges feuilles isolé ou d'une souche de taillis d'Aulne noir	E
Prairies à peuplage des marais	0,19 ha (2,59 ha)	- appliquer une gestion de fauche d'amaigrissement ; - récupérer et laisser s'infiltrer les eaux de pluie et récupérer les eaux de source propres ; - évacuer les eaux usées par les égouts, ou les épurer localement ; - réaménager écologiquement les cours d'eau, pièces d'eau et zones de sources ou de suintement ; - supprimer les sources d'assèchement et d'eutrophisation.	Gestion de fauche	6	août	deux fois par an, puis après amaigrissement suffisant une fois par an (août), épargner les stations connues d'espèces cibles (orchidées, rhinanthé, etc.) lors du premier fauchage	E
Objectifs de conservation relatifs aux espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles le site a été désigné (Annexe II.1.1)							
Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IB2				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	- présence de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant, de préférence dans les lisières et sur des talus et versants bien ensoleillés ; - présence des peuplements d'essences hôtes telles que <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Ulmus sp.</i>, <i>Prunus sp.</i>, <i>Tilia sp.</i>... ; - présence d'un réseau de vieux arbres (d'essences hôtes) au sein des massifs forestiers ; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.	Aménager des sites de reproduction (pyramides à lucanes)	endroits bien ensoleillés	tous les 5 ans	Voir fiche espèce	R+E
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	- présence d'une eau de bonne qualité dans les cours d'eau et plans d'eau ; - présence de zones de ponte avec une eau à faible charge organique et bien oxygénée, sans manques d'oxygène prolongés ; - présence de zones de ponte avec des moules d'eau douce telles que <i>Anodonta cygnea</i> et <i>Unio pictorum</i> ; - pas ou peu de rempoissonnement (pas d'espèces fouisseuses) ; - réalisation de curages partiels répartis sur plusieurs années ; - présence de connexions franchissables suffisantes entre les habitats d'eaux lentes et le réseau hydrographique pour permettre le redéploiement de l'espèce ; - pas de modifications trop rapides du niveau des cours d'eau ni de mise à sec trop rapide de pièces d'eau.	Voir habitat 3150 et § 4.3 Gestion des étangs				R
Chauves-souris en général	<i>Chiroptera</i>	- présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; - présence d'arbres à cavités, de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant ;					R+E



		• présence d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ; • absence d'un éclairage dérangement ; • passages en dessous et au-dessus de l'infrastructure routière et ferroviaire ; • disponibilité de gîtes dans les bâtiments et souterrains ; • protection des gîtes existants + créer ou aménager de nouveaux gîtes dans les bâtiments et souterrains, en particulier ceux où la présence de chauves-souris est avérée, dont notamment : - Rouge-Cloître: prieuré (combles), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme; glacière du domaine Huart ; - Jardin Massart: ancien déversoir de l'étang ; - parc Tournay-Solvay : glacière et caves aménagées du château ; - domaine des Silex : ancien garage ; - caves de l'ancien château du clos des Chênes ; - passages souterrains en pierre du pays et/ou en briques sous les drèves dans la forêt de Soignes, la drève de Lorraine, la chaussée de Waterloo, le Ring R0 et la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soignes ; - souterrains construits spécifiquement pour les chauves-souris dans le cadre de l'élargissement de la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soignes ; - bois de la Cambre : souterrain.					
Murin des marais	<i>Myotis dasycneme</i>	• Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs : peu ou pas de plantes flottantes ou émergeant de l'eau.	8			E
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	• Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus. • Présence de bétail non traité aux antibiotiques.	Voir § 4.5				R+E
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	• Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.	Voir § 4.5				E
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	• Voir « Chauves-souris en général » ci-dessus.	Voir § 4.5				R+E
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	• présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ; • réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement dans la forêt de Soignes à proximité des limites de la région ; • densités de poissons faibles ou nulles ; • présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs	9			E
			Fournir des abris (tas de bois, tas de pierres...) dans les bois et sur les lisières proches des étangs.				R+E
Objectifs de conservation relatifs aux espèces de l'annexe II.1.2 de l'Ordonnance							
Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IB2				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	• présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et les plans d'eau de faible profondeur ; • protéger les étangs les plus tranquilles d'une extension d'activités récréatives aquatiques.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs	8			E
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	• présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et les plans d'eau ; • protéger les étangs les plus tranquilles d'une extension d'activités récréatives aquatiques.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs	8			E
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	• présence de clairières temporaires et/ou permanentes dans la forêt de Soignes ; • protéger les environs des arbres qui portent les nids et les alentours de la pression récréative et de la destruction ; • présence d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification ; • à proximité des espaces forestiers occupés, présence de milieux ouverts riches en nids de guêpes et bourdons, en reptiles et batraciens.	Voir § 4.5				E



Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	présence des milieux (semi-)naturels et péri-urbains environnants suffisante pour assurer le maintien de la diversité des proies potentielles.	Voir § 4.5				E
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	- présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et les grands plans d'eau ; - protéger les sites de nidification contre le dérangement et la destruction ; - conserver ou développer des sites de nidification et d'alimentation le long des ruisseaux et des étangs ; - présence d'une biomasse importante en poissons de petite taille ; - présence d'une végétation rivulaire suffisante fournissant des postes d'affût aux oiseaux.	Voir 3150 et §4.3 Gestion des étangs Conserver quelques arbres à branches basses au-dessus de l'étang comme postes d'affût le long des berges, notamment sur l'île.	8,9			R
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	- protéger les environs des arbres qui portent les nids contre le dérangement et la destruction ; - présence de grands et vieux arbres dans les zones boisées, tels que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Pinus sylvestris</i>, <i>Larix decidua</i>... ; - densité suffisante d'arbres à cavités et de gros hêtres ; - présence de sites d'alimentation, principalement d'habitats propices aux fourmis et riches en bois mort.	Voir § 4.5				E
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	- présence dans les zones boisées d'une représentation équilibrée des classes d'âge et maintien de gros bois de chêne (de plus de 200 cm de circonférence) ; - présence d'arbres morts et à cavités et de bouquets de gros arbres.	Voir § 4.5				E

Objectifs de conservation relatifs aux espèces d'intérêt régional annexe II.4)

Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IB2				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
Fouine	<i>Martes foina</i>	- présence de zones de refuge ; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; - présence de vergers et arbres fruitiers.	Fournir des abris (voir fiche espèce putois)		tous les 5 ans		R
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	- présence de grands et vieux arbres à cavités dans les zones boisées, tels que <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Pinus sylvestris</i>, <i>Larix decidua</i>,... ; - présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.	Fournir des abris (voir fiche espèce putois)		tous les 5 ans		R
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	- présence de zones de refuge ; - présence de vergers et arbres fruitiers ; - présence d'habitat d'hibernation ; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.	Fournir des abris (voir fiche espèce putois)			Voir fiche espèce	E
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	- présence de zones de boue à proximité des noyaux de reproduction;; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.					E
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	- présence de bétail ; - présence d'étables accessibles à l'espèce ; - présence de sols nus limoneux humides à proximité des sites de nidification ; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.					E



Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	- présence d'endroits qui permettent la thermorégulation (zones ensoleillées et ombragées) ; - présence de zones d'hibernation ; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.	Fournir des abris (voir fiche espèce putois)			Voir fiche espèce	E
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	- présence de petites mares peu profondes et sans poissons ; - présence de bois mort et d'une couche épaisse de litière ; - présence de petits cours d'eau naturels de faible débit avec de l'eau propre ; ...	Fournir des abris (tas de bois, tas de pierres...) dans les bois et sur les lisières proches des étangs.				R+E
Hanneton commun	<i>Melolontha melolontha</i>	- présence des plantes hôtes adultes telles que <i>Quercus robur</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Acer campestre</i>, <i>Salix caprea</i> et <i>Fagus sylvatica</i> ; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.				Voir fiche espèce	

Objectifs de conservation relatifs aux espèces bénéficiant d'une protection stricte sur tout le territoire de la Région (annexes II.2 et II.3 sur base de l'article 40, §4 de l'ordonnance)							
Espèce	Nom scientifique	Exigences écologiques de l'espèce	Mesures spécifiques pour la station IB2				
			Mesure de gestion	Emplacement / zone	Fréquence / moment	Remarques	Type de mesure*
Chauves-souris en général	Chiroptera	- présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; - présence d'arbres à cavités, de bois mort sur pied, d'arbres âgés ou dépérissant ; - présence d'un habitat forestier à structure horizontale et verticale diversifiée ; - absence d'un éclairage dérangement ; - passages en dessous et au-dessus de l'infrastructure routière et ferroviaire ; - disponibilité de gîtes dans les bâtiments et souterrains ; - protection des gîtes existants + créer ou aménager de nouveaux gîtes dans les bâtiments et souterrains, en particulier ceux où la présence de chauves-souris est avérée, dont notamment : - Rouge-Cloître: prieuré (combles), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme; glacière du domaine Huart ; - Jardin Massart: ancien déversoir de l'étang ; - parc Tournay-Solvay: glacière et caves aménagées du château ; - domaine des Silex: ancien garage ; - caves de l'ancien château du clos des Chênes ; - passages souterrains en pierre du pays et/ou en briques sous les drèves dans la forêt de Soignes, la drève de Lorraine, la chaussée de Waterloo, le Ring R0 et la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soignes ; - souterrains construits spécifiquement pour les chauves-souris dans le cadre de l'élargissement de la ligne de chemin de fer 161 dans la forêt de Soignes ; - bois de la Cambre: souterrain.	Voir § 4.5				
Murin de Brandt, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Oreillard roux, Oreillard gris, Pipistrelle pygmée	<i>Myotis brandtii</i> <i>Myotis mystacinus</i> <i>Myotis nattereri</i> <i>Plecotus auritus</i> <i>Plecotus austriacus</i> <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	- voir « Chauves-souris en général » ci-dessus. - appliquer les mesures générales relatives aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ; - garantir le maintien des connexions de vol connues entre la forêt de Soignes et les étangs du reste de la ZSC I (vallée de la Woluwe).					
Murin de Daubenton, Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius	<i>Myotis daubentonii</i> <i>Nyctalus noctula</i> <i>Nyctalus leisleri</i> <i>Pipistrellus nathusii</i>	- voir « Chauves-souris en général » ci-dessus. - appliquer les mesures générales relatives aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430 ;					
Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	<i>Eptesicus serotinus</i> <i>Pipistrellus pipistrellus</i> <i>Pipistrellus kuhlii</i>	- voir « Chauves-souris en général » ci-dessus. - appliquer les mesures générales relatives aux habitats 9120, 9130, 9160, 9190, 91E0, 6510 et 6430;					



Putois	<i>Mustela putorius</i>	- présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; - assurer le maintien de la diversité des proies potentielles ; - présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes les routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.	Fournir des abris		tous les 5 ans	Voir fiche espèce	R
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	- présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois ; - assurer le maintien de la diversité des proies potentielles ; - présence de conduits ou passerelles au niveau de toutes les routes à forte circulation qui traversent la ZSC I.	Fournir des abris		tous les 5 ans	Voir fiche espèce	R
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	- présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, roselières, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ; - caractère naturel des berges et du lit du cours d'eau.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à crételle + développer un ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny	7,8,9			E
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	- présence d'une végétation herbacée haute et dense telle que ourlets forestiers, roselières, mégaphorbiaies diverses et prairies de fauche ; - présence d'abri pour l'hiver ; - présence de biotopes urbains et éléments du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à crételle + développer un ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny	7,8,9		Voir fiche espèce	E
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	- présence de clairières temporaires et/ou permanentes dans la forêt de Soignes ; - protéger les environs des arbres qui portent les nids de la pression récréative et de la destruction ; - présence d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification.	Voir 9120 et 9130				E
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	présence le long des berges de roselières en ruban ou plus étendues tout en laissant une zone d'eau libre suffisante.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à crételle + développer un ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny				E
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	- présence, au sein des massifs forestiers, de zones ouvertes telles que clairières ou jeunes plantations ; - présence d'arbres isolés dans les zones ouvertes ; - présence de zones forestières à sous-bois bien développé sur des sols frais à humide ; - présence de zones de tranquillité en période de nidification ; - maintien de clairières ; - faible densité de sangliers.	Voir § 4.5				E
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	- présence de roselières en ruban le long des berges des étangs et cours d'eau ; - absence de modifications très importantes et rapides du niveau de l'eau pendant la période de nidification ;	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à crételle + développer un ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny				E
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	- présence de zones ouvertes à végétation herbacée dense pourvues de buissons et d'autres petits éléments paysagers ; - présence de lisières à manteau arbustif et ourlet herbacé dense à grande ortie dans les clairières et en lisière forestière.	Voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à crételle + développer un ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny			Voir fiche espèce	E
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	- présence de haies ou de gros massifs d'arbustes épineux indigènes, voire en replanter, en milieu semi-ouvert ; - présence de biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois. - présence de zones ouvertes à végétation herbacée pourvue d'épais buissons, notamment d'espèces épineuses.					E
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	- présence de haies ou bouquets d'arbustes épineux indigènes, voire en replanter, le long de pâtures et de prairies de fauche ; - présence de biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.					E
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ;	Fournir des abris + voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à crételle + développer un	7,8,9		Voir fiche espèce	



		- réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ; - densités de poissons faibles ou nulles ; - présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ; - maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan d'eau en eau libre ; - absence de populations de tortues exotiques.	ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny				
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	- présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ; - réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ; - densités de poissons faibles ou nulles ; - présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ; - maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan d'eau en eau libre ; - absence de populations de tortues exotiques.	Fournir des abris + voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à Crételle + développer un ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny	7,8,9		Voir fiche espèce	
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	- présence d'une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau et plans d'eau ; - réalisation d'une connexion avec les populations existant actuellement à proximité des limites de la Région ; - densités de poissons faibles ou nulles ; - présence d'un réseau d'habitats aquatiques ensoleillés avec végétation des biocénoses aquatiques naturelles (mares profondes, étangs, etc.) et d'habitats terrestres (haies arbustives, bandes herbeuses, tas de bois, tas de pierres, bosquets, etc.) dans un périmètre adapté aux besoins de l'espèce ; - maintenir une profondeur d'eau variable en gardant une partie du plan d'eau en eau libre ; - absence de populations de tortues exotiques.	Fournir des abris + voir 3150 et § 4.3 Gestion des étangs et prairies à Crételle + développer un ourlet de mégaphorbiaie le long de la Woluwe dans le parc Seny	7,8,9		Voir fiche espèce	
Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	- protéger les zones humides ; - éviter l'assèchement ; - présence de prairies fleuries.		2,3,4,5		Voir fiche espèce	
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	- présence de prairies fleuries sur sols pauvres ; - présence des plantes hôtes de l'espèce.		3,4,5		Voir fiche espèce	
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	- maintenir ou développer des zones ouvertes herbacées pourvues de haies et de bouquets d'arbustes épineux indigènes ; - présence des plantes hôtes de l'espèce ; - présence de biotopes urbains et éléments linéaires du paysage permettant d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.	Planter un écran d'essences indigènes entre les prairies fleuries et le boulevard du Souverain	3,4,5,6		Voir fiche espèce	
Listère à feuilles ovales	<i>Neottia ovata</i>	protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.	Gestion des prairies	2,3,4,5			
Epipactis à fleurs pendantes	<i>Epipactis phyllanthes</i>	protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.	Gestion des prairies	2,3,4,5			
Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>	protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.	Gestion des prairies	2,3,4,5			
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	protéger les stations de cette orchidée et canaliser le public.	Gestion des prairies	2,3,4,5			
Mesures à large champ d'application, non liées à un habitat ou une espèce spécifique d'intérêt communautaire ou régional							
Objectif de gestion	Mesure de gestion		Emplacement / zone	Fréquence / moment		Remarques	Type de mesure*



Gestion de la sécurité	- coupes de sécurité en périphérie, le long des chemins et en bordure des zones boisées ; - signalisation et organisation d'une communication adéquate en cas de tempête.	Tous les chemins et zones de parc ouvertes au public	Établir un plan de gestion des arbres et délimiter les zones à risques + évaluation visuelle VTA annuelle dans toute la station, voire plus fréquente pour certains arbres	Faire particulièrement attention aux frênes atteints par la maladie.	E
Gestion ordinaire de parc	- gestion ordinaire de parc avec renforcement écologique ; - choisir autant que possible des essences indigènes pour les nouvelles plantations.	Zones 15 et 16			E
Gestion du patrimoine arboricole et arbustif	- Conservation et intégration d'arbres et d'arbustes décoratifs conformément aux objectifs environnementaux et aux caractéristiques historiques et paysagères du parc.	Tous les zones de parc		Intégration des objectifs du projet de développement pour les parcs Seny et Tenreuken Diversification du patrimoine arboricole et arbustif en tant que mesure d'adaptation au climat	E+R
Réduire la nuisance lumineuse	- Adaptation de l'éclairage dans le parc en fonction des objectifs environnementaux, et en tenant compte des fonctions socio-récréatives (sécurité, visibilité, etc.).	Tous les zones		Ajustement de l'éclairage (couleur de la lumière, luminaires)	R

* E = entretien, R = restauration/amélioration



4.2 GESTION DES VÉGÉTATIONS PRAIRIALES DANS LA STATION IB2

Dans les deux parcs, une gestion de fauche appropriée devrait permettre l'amélioration écologique de ces végétations d'anciennes pelouses à flore souvent encore peu diversifiée, il n'y a pas lieu de procéder à des semis dans les pelouses / prairies existantes. Dans la station IB2, la quasi-totalité des zones herbeuses sont indiquées soit en habitat 6510, soit en HIR de prairie à Crételle ou de prairie à populage des marais (Carte 1-3). Les régimes de fauche indiqués dans le tableau de synthèse des mesures de gestion (faucher normalement 2x par an avec évacuation du produit) devraient favoriser le développement de prairies à flore diversifiée, riches en plantes à fleurs, telles qu'on en trouve déjà en plusieurs endroits du parc Ten Reuken. L'emplacement de stations d'espèces cibles de mesures de conservation doit être communiqué aux équipes de terrain pour qu'elles soient épargnées lors de la fauche précoce. Des stations d'orchidées et d'autres espèces cibles sont déjà signalées dans la zone 2, sur la rive est du grand étang.

À certains endroits, des zones enherbées n'ont pas encore été indiquées en HIR de prairie, sur les rives nord et sud du grand étang, en raison du piétinement par les promeneurs et sans doute surtout aussi par les oiseaux d'eau. C'est également le cas au parc Seny, près des bâtiments de l'extrémité est. Une gestion différenciée plus naturelle est cependant possible à terme moyennant une sensibilisation, même dans cette zone résidentielle. Au parc Seny, ce type de gestion n'est pas encore pratiqué depuis très longtemps, les végétations prairiales sont encore clairement dominées par les graminées (photo 02), mais de bons résultats devraient normalement être possibles partout.

Sur les pelouses de parc, une bonne solution consiste à tondre plus souvent (et surtout en commençant plus tôt) sur une bande d'une largeur de tondeuse le long des chemins et des parterres de plantes d'ornement, ainsi qu'autour du mobilier de parc et des aires de jeu. Un seul passage précoce permet déjà d'obtenir cet effet. Sur les grandes pelouses qui demandent un entretien plus régulier pour que le public puisse venir y jouer ou s'y allonger dans l'herbe, la fréquence de tonte peut être adaptée à l'occasion pour laisser fleurir les plantes à rosettes parfois abondantes dans le gazon, il suffit pour cela de reporter ou de sauter une ou plusieurs tontes programmées.

4.3 GESTION DES ÉTANGS DANS LA STATION IB2

Dans l'étang de Ten Reuken, la présence d'une eau claire est nécessaire pour un bon état de l'habitat 3150, mais aussi pour que les chauves-souris y trouvent un bon terrain de chasse. L'aspect esthétique est également important d'un point de vue sociétal. De manière générale, la mise à sec réalisée a eu des effets positifs, mais la clarté de l'eau n'est pas assurée en permanence, et surtout, il y a très peu de plantes aquatiques flottantes ou (semi-)submergées. Des mesures de biomanipulation avec des bio-additifs, de mise à sec ou de curage ne sont pas prévues dans l'immédiat, mais pourraient être envisagées à l'avenir si nécessaire, après évaluation de la situation. Les fréquences généralement préconisées sont de tous les 15 ans pour la mise à sec, et éventuellement tous les 25 ans pour le curage de l'accumulation de vase. Ces fréquences sont à adapter en fonction des besoins, et une analyse comparative des coûts et des bénéfices est toujours nécessaire pour justifier le recours au curage ou à une biomanipulation (deux interventions très coûteuses) plutôt qu'une mise à sec hivernale. Rien ne permet de supposer que la charge en nutriments de l'eau de la Woluwe qui alimente l'étang pourra encore baisser.

Un aménagement souhaitable au cours de la période de gestion à venir consiste à **adapter le profil des berges** actuel du grand étang (photo 09) pour créer une zone peu profonde propice à l'installation d'hélophytes (Figure 4-1). Ce plateau de sol minéral pourra affleurer à la surface en fin d'été, mais se trouvera en moyenne 10 à 20 centimètres sous l'eau.

Le profil actuel des berges du grand étang est vertical et peu naturel, quasiment dépourvu de points d'implantation pour une végétation de marais. Les pieux de bois qui tapissent les berges sont usés, et le sol qu'ils retiennent s'est érodé, créant une étroite zone inondée juste derrière. Une couche de terre doit être enlevée à l'extérieur de la rangée de pieux, jusqu'à un niveau inférieur au niveau dans l'étang, pour être déposée de l'autre côté des pieux, dans l'étang. Les pieux seront sciés à ras du nouveau niveau du sol, de manière à être invisibles et ne pas gêner le fauchage de la végétation. Un soutènement provisoire en pieux de bois putrescible (bois à brûler...), bois tressé ou plantes sera éventuellement placé pour retenir les terres de la zone peu profonde, le temps que celle-ci soit bien fixée par la végétation. Les souches d'aulnes noirs seront enlevées si possible. S'il y a des craintes d'érosion à long terme de la zone peu profonde, la construction d'un soutènement immergé plus durable fait de briquillons, d'un boudin d'hélophytes et de pieux faits d'un bois plus résistant (robinier ou mélèze...) peut être envisagée (Figure 4-2).



Des semis ou plantations ne sont en principe pas nécessaires. Des hélophytes poussent déjà dans l'étroite bande inondée derrière la rangée de pieux qui consolide la berge (photo 04). Si le sol du plateau se trouve brièvement à sec en fin d'été, une végétation de magnocariçaie devrait s'y installer naturellement dès la saison qui suit les travaux, avec des espèces telles que la Laîche aiguë (*Carex acuta*), la Laîche des marais (*Carex acutiformis*), la laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*), le Calla (*Calla palustris*), la Lysimachie commune (*Lysimachia vulgaris*), le peucedan des marais (*Peucedanum palustre*), le pâturin des marais (*Poa palustris*), la scutellaire toque (*Scutellaria galericulata*), le séneçon des marais (*Jacobaea paludosa*) et l'épiaire des marais (*Stachys palustris*). Cette végétation productive est à contrôler par fauchage en hiver seulement, avec évacuation, par exemple une fois tous les deux ans. Le fauchage évite l'atterrissement par accumulation de litière ainsi que la colonisation par les ligneux (recrû d'aulne noir). Sur la berge, c'est la limite entre les zones fauchées en hiver et en été qui séparera les végétations de marais et de prairie (humide). Le gestionnaire peut jouer avec ces limites pour créer l'image d'ensemble souhaitée de l'étang, des berges et des pentes enherbées tout autour.

La présence d'une telle ceinture de végétation rivulaire marécageuse, particulièrement indiquée autour d'un habitat 3150, permet une biodiversité végétale bien supérieure à une simple juxtaposition de prairie et d'étang, et devrait aussi avoir un effet très positif sur la qualité de l'eau grâce à l'effet d'épuration par la masse d'hélophytes en contact avec l'eau de l'étang. Ce sera tout bénéfique pour la qualité de l'habitat de la faune aquatique. Lors de cette intervention dans la zone riveraine, les objectifs architecturaux et paysagers du plan du parc sont également pris en compte.

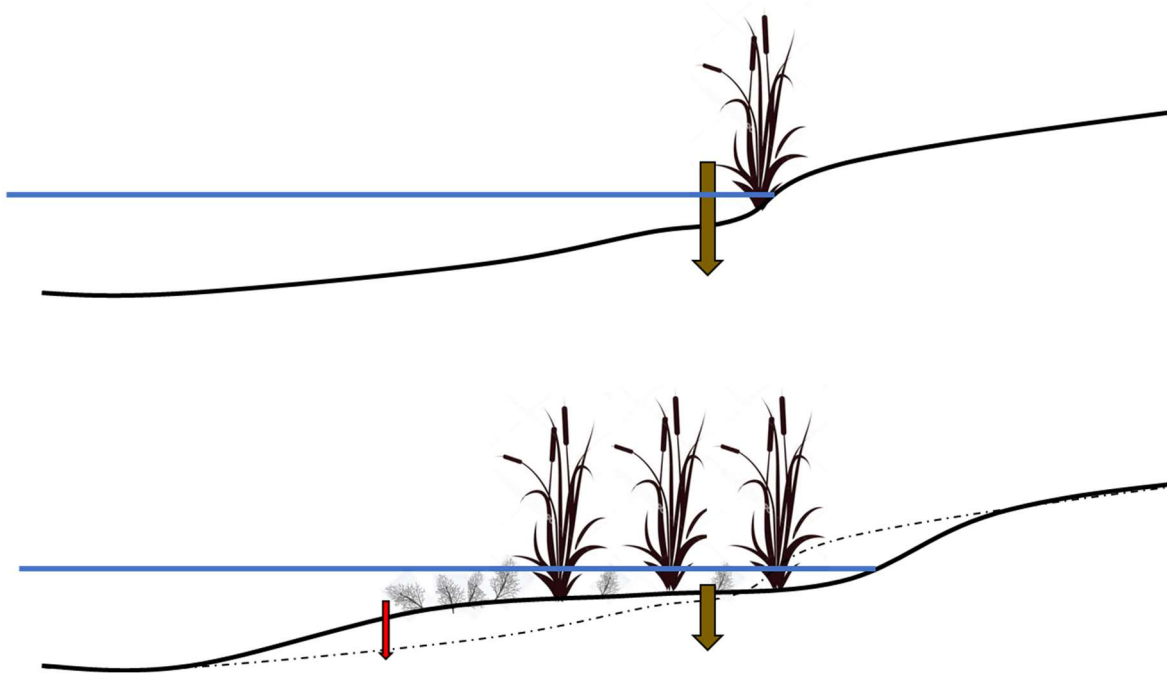
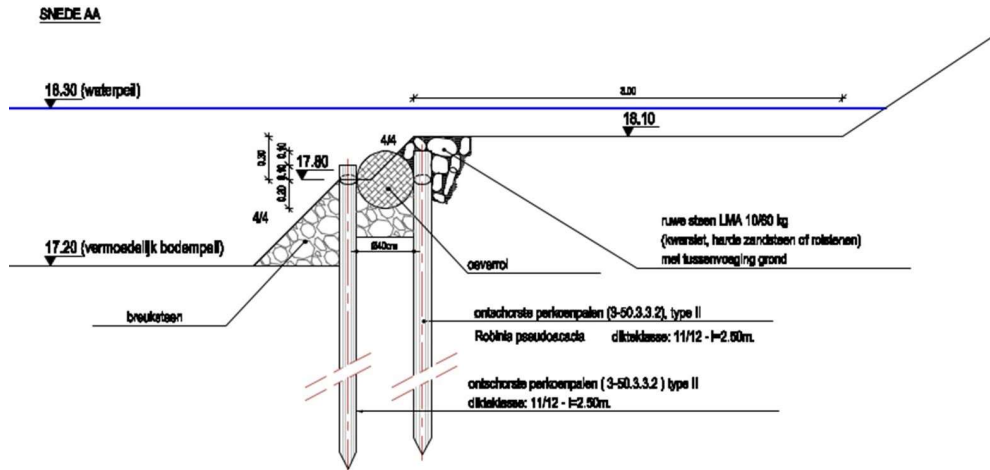


Figure 4-1 - Principe d'adaptation du profil des berges du grand étang



enfouir éventuellement du bois mort à des endroits bien ensoleillés à l'intention du lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), par exemple dans les zones ouvertes proches de l'aire de jeu et dans la zone résidentielle du parc Seny ; si des plantations s'avèrent nécessaires à certains endroits en complément ou remplacement de plantations du parc, choisir de préférence des essences indigènes qui sont aussi les plantes hôtes de papillons, telles que le prunelier (*Prunus spinosa*), la bourdaine (*Frangula alnus*), des ormes (*Ulmus sp.*), le saule marsault (*Salix caprea*) ou le saule cendré (*Salix cinerea*). Ces saules à larges feuilles sont les plantes hôtes du grand mars changeant (*Apatura iris*), espèce d'intérêt régional. Les aubépines et les ormes sont les plantes hôtes respectivement du thécla du bouleau (*Thecla betulae*) et du thécla de l'orme (*Satyrion w-album*), tous deux également d'intérêt régional. La bourdaine est une excellente plante nourricière et plante hôte de nombreuses espèces d'insectes. D'autres essences indigènes telles que le chêne pédonculé (*Quercus rubra*), le charme (*Carpinus betulus*), l'aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), la viorne obier (*Viburnum opulus*), le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), le merisier (*Prunus avium*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le noisetier (*Corylus avellana*), l'érable champêtre (*Acer campestre*) ou le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) conviennent également pour les plantations de remplacement ;

au parc Ten Reuken et surtout au parc Seny, la plupart des prairies actuelles étaient jusqu'à (assez) récemment encore gérées en partie au moins en pelouses de gazon, c'est pourquoi la gestion de fauche doit encore viser surtout l'évacuation de biomasse des graminées dominantes relativement tôt dans la saison (juste avant la floraison de ces graminées dominantes, donc souvent fin mai, début juin). Ce fauchage précoce doit temporairement avoir priorité sur le souci de laisser fleurir les plantes à fleurs. Quand l'amaigrissement de la végétation sera suffisant (comme il l'est déjà par endroits), un ou deux fauchages plus tardifs pourront suffire ; dans les pelouses et prairies, épargner localement des zones de végétation plus sauvage produisant beaucoup de fleurs et de graines, jusqu'en fin de saison voire jusqu'à l'année suivante, à l'intention des insectes (sphinx de l'épilobe (*Proserpinus proserpina*), tristan (*Aphantopus hyperantus*), cuivré commun (*Lycaena phlaeas*)...) et des oiseaux.

4.6 GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES

Pour les espèces exotiques envahissantes, mentionnées dans l'annexe IV de l'ordonnance nature ou sur la liste européenne, un système de surveillance « early warning/rapid response » est d'application. Le Règlement européen relatif aux espèces exotiques envahissantes (n°1143/2014) prévoit une action à trois niveaux : d'abord la prévention, qui est l'approche la plus efficace et économique, ensuite le signalement et l'intervention précoce, et enfin la gestion et les mesures de lutte pour contenir l'espèce et la faire régresser.

Gestion de lutte raisonnée

La faisabilité et la désirabilité d'une lutte active contre les espèces exotiques doit être soigneusement évaluée. Dans des parcs comme ici, il n'y a pas lieu d'être trop rigoureux vis-à-vis des essences non indigènes. Même s'ils sont d'origine exotique, de beaux vieux chênes rouges d'Amérique (*Quercus rubra*) ou robiniers faux-acacias (*Robinia pseudoacacia*) peuvent présenter des cavités intéressantes pour les chauves-souris (comme gîtes d'été) ou d'autres espèces cavernicoles (oiseaux, mammifères, insectes). La régénération invasive de ces essences doit être combattue, mais les risques sont faibles étant donné la gestion de pré de fauche appliquée presque partout dans la station.

Opportunités pour la nature

Lorsque des arbres (indigènes ou exotiques) doivent être supprimés pour raisons de sécurité, il est souvent intéressant d'en conserver la base et de ne les couper qu'à une certaine hauteur (1 mètre à 2,5 mètres). On offrira ainsi un précieux habitat de reproduction à toutes sortes de coléoptères xylophages et autres insectes, parfois durant de nombreuses dizaines d'années.



5 DISPENSE AUX INTERDICTIONS

L'ensemble des actes et des travaux tel que découlant du présent plan de gestion, nécessaires à la gestion écologique du site en vue d'atteindre les objectifs de conservation, font l'objet d'une dispense aux interdictions de l'article 12 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 – ZSC IB2 « Parc Ten Reuken et Parc Seny », en application de l'article 47, § 2 de l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature.



6 BIBLIOGRAPHIE

- BECK, O.; ANSELIN, A., & KUIJKEN, E. 2002. Beheer van verwilderde watervogels in Vlaanderen. Rapport van het Instituut voor Natuurbehoud 2002.08. Brussel.
- BECK, O., TRAPPENIERS, R. & GRYSEELS, M., 2004. Watervogels in de vallei van de Woluwe tijdens de winter van 2003-2004. Brussels Instituut voor Milieubeheer.
- BECK, O., TRAPPENIERS, R. & GRYSEELS, M., 2005. Watervogels in de vallei van de Woluwe tijdens de winter van 2004-2005. Brussels Instituut voor Milieubeheer.
- BOULANGER-FRANCAIS J., JACOBS R., 1993. Parken en tuinen van Brussel, Brussels Hoofdstedelijk Gewest, p. 127 en 129
- BRICHAU, I., AMEEUW, G., GRYSEELS, M., & PAELINCKX, D., 2000. Biologische Waarderingskaart, versie 2. Kaartbladen 31-39. Instituut voor Natuurbehoud en Brussels Instituut voor Natuurbeheer. Mededelingen van het Instituut voor Natuurbehoud 15, Brussel. 203 pp + 18 kaartbladen
- BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER (BIM), 2002. Brochure : De Woluwevallei
- BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER (BIM), 2003. Life-Nature project LIFENAT/B/5167. Inrichting van Speciale Beschermingszones in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Technisch rapport. Eindrapport - februari 2003. Brussels Instituut voor Milieubeheer.
- CLAUS K. & JANSSENS L., 1994. Vademecum Natuurtechniek, Inrichting en beheer van waterlopen. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap – departement Leefmilieu en Infrastructuur.
- DE VOS A. EN DE GREVE A-M., 2001: Seny- en Tenreukenpark “Ons plekje groen”, terreinstudie & natuur- en milieueducatieve opdracht als eindwerk bij de cursus natuurgids voor het centrum voor Natuur- en Milieueducatie.
- GODEFROID, S., 2000. Bases phytosociologiques de la gestion différenciée dans les parcs régionaux bruxellois – Troisième rapport de mission demandé par l'I.B.G.E., Centre Paul Duvigneaud de Documentation Écologique a.s.b.l.
- GRYSEELS M., 2002, La Directive Habitat 92/43/CEE dans la Région Bruxelloise - zones spéciales de conservation- Dossier technique et scientifique.
- LODTS, M, HENDRICKX, P. en INDEHERBERG, M., 2006. Opmaak van beheerplanning voor een aantal Natura 2000 – gebieden in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest Gebied IB2 : Ten Reukenpark en Senypark. Diest, Aeolus.
- PANEELS, B., 2001. De Woluwe, terug van weggeweest, eindwerk afdeling toeristische gids.
- THOMAES, A., VANDEKERKHOVE, K. 2004. Ecologie en verspreiding van Vliegend hert in Vlaanderen. Rapport IBW Bb R 2004.015. Instituut voor Bosbouw en Wildbeheer, Geraardsbergen.
- TECHNUM N.V., 2000 (i.s.m. IMDC n.v. en econnection). Typebestek Natuurvriendelijke oevers, Concepten en bestekbeplanning voor de onbevaarbare waterlopen. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, departement Leefmilieu en Infrastructuur, AMINAL – Afdeling Water.
- WEISERBS A. & JACOB J.-P. 2005: Amfibieën en Reptielen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Aves & Brussels Instituut voor Milieubeheer. Brussel. 108 blz.
- ZWAENEPOEL, A., 2004. Systematiek van natuurtypen voor de biotopen ruigten en zomen. Instituut voor Natuurbehoud, Brussel; Universiteit Gent, Gent; West-Vlaamse Intercommunale voor Economische Expansie, Huisvestingsbeleid en Technische Bijstand, Brugge.



Informatiebronnen beschikbaar gesteld door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest:

- Inventaris van de merkwaardige bomen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. (<http://bomen-inventaris.irisnet.be/index.php>)
- Register van het gevrijwaard erfgoed. (<http://erfgoed.brussels/ontdekken/register-van-het-gevrijwaard-erfgoed>)
- Hemels Brussel/Bruciel. Geoportaal met historische luchtfoto's (<http://hemels.brussels/>)
- BruGis. Geoportaal met o.a. beschermde landschappen, merkwaardige bomen en de Natura 2000 sites en habitats. (<https://mybrugis.irisnet.be>)
- IBGEBIM. Geoportaal van de biodiversiteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. (<http://geoportal.ibgebim.be/webgis/biodiversiteit.phtml?langtype=2067>)

Soortenfiches voor beheer

(https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/20191015Doelsoortenbeheer_nl.pdf)



7 ANNEXES

Annexe 1 - Parcelles cadastrales

Annexe 2 - Dispositions relatives au patrimoine dans la station IB2

Annexe 3 - Rôle et importance des stations pour la cohérence de la Zone Spéciale de Conservation I

Annexe 4 - Annexe photographique pour la station IB2

Annexe 5 - Annexe cartographique



7.1 ANNEXE 1 : PARCELLES CADASTRALES

Pour l'identification des parcelles cadastrales, le code APNC_MAPC est utilisé dans la version URBIS_V2_2011A2 du cadastre.

Station	Nom	Code « APNC_MAPC »	Superf. parc. cad. (ha)	% Natura 2000	Superf. en Natura 2000 (ha)	Statut propriétaire
IB2	PARC TEN REUKEN ET PARC SENY	21017_D_0287_F_004_00	0,90	100 %	0,90	Région de Bruxelles-Capitale
IB2	PARC TEN REUKEN ET PARC SENY	21017_D_0293_C_000_00	0,01	100 %	0,01	Région de Bruxelles-Capitale
IB2	PARC TEN REUKEN ET PARC SENY	21017_D_0304_B_000_00	5,49	100 %	5,49	Région de Bruxelles-Capitale
IB2	PARC TEN REUKEN ET PARC SENY	21332_B_0431_C_000_00	1,30	100 %	1,30	Région de Bruxelles-Capitale
IB2	PARC TEN REUKEN ET PARC SENY	21332_B_0433___000_02	0,47	100 %	0,47	Région de Bruxelles-Capitale
IB2	PARC TEN REUKEN ET PARC SENY	21332_E_0030_L_000_00	1,19	100 %	1,19	Région de Bruxelles-Capitale



7.2 ANNEXE 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AU PATRIMOINE DANS LA STATION IB2

Arbres remarquables

24 arbres du parc Seny et 34 arbres du parc Ten Reuken figurent en tant « qu'arbres remarquables » dans l'inventaire du patrimoine naturel de la région bruxelloise (<http://bomen-inventaris.irisnet.be>). La Figure 7-1 et la Figure 7-2 indiquent leur localisation, avec leur numéro d'identité.



Figure 7-1 - Inventaire des arbres remarquables du parc Seny (source : <https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/>). Des carrés rouges indiquent les arbres faisant partie des 100 plus gros arbres remarquables de Bruxelles. Des croix rouges indiquent les arbres qui ont disparu. Les numéros d'identité permettent de trouver plus d'informations sur les arbres dans le tableau ci-dessous. Certains arbres ne sont pas localisés sur la carte.





Figure 7-2 - Inventaire des arbres remarquables du parc Ten Reuken (source : <https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/>). Des carrés rouges indiquent les arbres faisant partie des 100 plus gros arbres remarquables de Bruxelles. Des croix rouges indiquent les arbres qui ont disparu. Les numéros d'identité permettent de trouver plus d'informations sur les arbres dans le tableau ci-dessous. Certains arbres ne sont pas localisés sur la carte.



Tableau 7-1 - Inventaire des arbres remarquables du parc Seny et du parc Ten Reuken. (source : <http://bomen-inventaris.irisnet.be/index.php?text=77>).

ID	Espèce	Rue	Statut	Situation	Plantation	Circonférence (cm)	Hauteur (m)	Diamètre de la couronne (m)
Parc Seny								
347	<i>Salix alba</i> Saule blanc	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Groupe de moins de 5 arbres	423	30	12
6967	<i>Salix alba</i> Saule blanc		À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en alignement	383	26	12
346	<i>Quercus frainetto</i> Chêne de Hongrie	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Groupe de moins de 5 arbres	358	20	20
3049	<i>Populus x canescens</i> Peuplier grisard		À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Plantation en massif	334	24	18
357	<i>Populus lasiocarpa</i> Peuplier à grandes feuilles		À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Plantation en massif	260	20	14
345	<i>Quercus cerris</i> Chêne à cupules chevelues	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Groupe de moins de 5 arbres	229	17	14
3879	<i>Salix babylonica</i> « Tortuosa » Saule pleureur tortueux	Bd du Souverain	Inventorié, mais abattu	Arbre en partie visible de la voirie	Arbre isolé	206	12	18
4834	<i>Aesculus x neglecta f.</i> Marronnier à pétioles rouges		À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Arbre isolé	194		8
3048	<i>Metasequoia glyptostroboides</i> Métaséquoia		À l'inventaire scientifique			182		



3954	<i>Betula nigra</i> Bouleau noir	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Groupe de moins de 5 arbres	178	18	14
355	<i>Calocedrus decurrens</i> « Columnaris » Calocèdre d'Amérique	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Arbre isolé	171	18	9
3953	<i>Betula jacquemontii</i> Bouleau de Jacquemont	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Plantation en massif	170	16	12
3047	<i>Metasequoia glyptostroboides</i> Métaséquoia		À l'inventaire scientifique			162		
341	<i>Gleditsia triacanthos</i> var. <i>inermis</i> Févier sans épines		À l'inventaire scientifique			135		
349	<i>Sorbus x thuringiaca</i> Sorbier de Thuringe		À l'inventaire scientifique			103		
350	<i>Sorbus aria f. lutescens</i> Alisier blanc		À l'inventaire scientifique			103		
3955	<i>Populus tremula</i> Peuplier tremble		Inventorié, mais abattu	Arbre visible de la voirie	Plantation en massif	87	7	8
348	<i>Sorbus aria</i> var. <i>majestica</i> Alisier blanc		À l'inventaire scientifique			86		
344	<i>Prunus serotina</i> Cerisier tardif		À l'inventaire scientifique			65		
3877	<i>Pyrus salicifolia f. pendula</i>	Bd du Souverain	Inventorié, mais abattu	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	55	4	6



	Poirier à feuilles de saule							
342	<i>Laburnum x watereri</i> Cytise de Waterer		À l'inventaire scientifique			53		
3051	<i>Metasequoia glyptostroboides</i> Métaséquoia	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Groupe de moins de 5 arbres	263	26	10
3878	<i>Pinus nigra</i> Pin noir	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Groupe de moins de 5 arbres	262	19	16
3952	<i>Crataegus mollis</i> Aubépine duveteuse	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	205	5	12
3050	<i>Metasequoia glyptostroboides</i> Métaséquoia		À l'inventaire scientifique			168		
3950	<i>Corylus avellana</i> Noisetier	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	0	8	10
3951	<i>Parrotia persica</i> Parrotie de Perse	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	0	3	6
ID	Espèce	Rue	Statut	Position	Plantation	Circonférence (cm)	Hauteur (m)	Diamètre de la couronne (m)
Parc Ten Reuken								
366	<i>Quercus robur</i> Chêne pédonculé	Av. du Grand Forestier	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	333	20	18



368	<i>Quercus robur</i> Chêne pédonculé	Av. du Grand Forestier	Inventorié, mais abattu	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	319	22	16
3948	<i>Quercus robur</i> Chêne pédonculé	Av. du Grand Forestier	Inventorié, mais abattu	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	309	25	18
369	<i>Robinia pseudoacacia</i> Robinier faux-acacia		À l'inventaire scientifique			284		
3958	<i>Pinus sylvestris</i> Pin sylvestre	Av. du Grand Forestier	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	258	20	15
367	<i>Quercus robur</i> Chêne pédonculé		À l'inventaire scientifique			255		
365	<i>Populus alba</i> Peuplier blanc		À l'inventaire scientifique			252		
364	<i>Liriodendron tulipifera</i> Tulipier de Virginie	Av. du Grand Forestier	À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Arbre isolé	213	22	15
362	<i>Acer campestre</i> Érable champêtre	Av. du Grand Forestier	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Plantation en massif	176	18	10
363	<i>Chamaecyparis pisifera</i> « Squarrosa » Cyprès de Sawara		À l'inventaire scientifique			143		
3880	<i>Acer saccharinum</i> Érable argenté	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	419	25	22
3888	<i>Fagus sylvatica f. purpurea</i> Hêtre pourpre	Tenreuken	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	419	25	20
2439	<i>Acer saccharinum</i> Érable argenté	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	376	25	22



2440	<i>Acer saccharinum</i> Érable argenté	Bd du Souverain	Inventorié, mais abattu	Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	376	25	22
3883	<i>Fagus sylvatica f. purpurea</i> Hêtre pourpre	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Groupe de moins de 5 arbres	341	22	30
2445	<i>Cedrus libani</i> Cèdre du Liban	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Arbre isolé	336	22	20
3889	<i>Cedrus libani</i> Cèdre du Liban	Tenreuken	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	335	25	16
2452	<i>Taxodium distichum</i> Cyprès chauve de Louisiane	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Groupe de moins de 5 arbres	316	26	10
2446	<i>Cedrus libani</i> Cèdre du Liban	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Arbre isolé	313	22	12
2455	<i>Tilia tomentosa</i> Tilleul argenté	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Arbre isolé	305	25	25
2451	<i>Taxodium distichum</i> Cyprès chauve de Louisiane	Av. du Grand Forestier	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Arbre isolé	297	22	8
3884	<i>Quercus palustris</i> Chêne des marais	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	284	22	22
3885	<i>Catalpa bignonioides</i> Catalpa commun	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	282	10	20
2441	<i>Acer saccharinum</i> Érable argenté		À l'inventaire scientifique			280		
2327	<i>Acer saccharinum</i> Érable argenté	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique		Arbre isolé	248		



3886	<i>Fagus sylvatica f. pendula</i> Hêtre pleureur	Av. du Grand Forestier	À l'inventaire scientifique	Arbre visible de la voirie	Arbre isolé	243	16	10
2454	<i>Taxodium distichum</i> Cyprès chauve de Louisiane	Bd du Souverain	Inventorié, mais abattu	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Groupe de moins de 5 arbres	234	30	8
2453	<i>Taxodium distichum</i> Cyprès chauve de Louisiane	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Groupe de moins de 5 arbres	220	30	6
3882	<i>Sophora japonica</i> Sophora du Japon	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Arbre isolé	215	12	18
2444	<i>Carpinus betulus var. incisa</i> Charme	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Groupe de moins de 5 arbres	202	15	10
3887	<i>Alnus cordata</i> Aulne à feuilles cordées	Av. du Grand Forestier	Inventorié, mais abattu	Arbre en partie visible de la voirie	Groupe de moins de 5 arbres	198	14	15
3881	<i>Acer cappadocicum</i> Érable de Cappadoce	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	184	17	12
2442	<i>Acer x neglecta</i> « Erythroblastos » Marronnier aurore		À l'inventaire scientifique			183		
3956	<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> Faux-cyprès de Lawson	Av. du Grand Forestier	Inventorié, mais abattu	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	163	12	5
2443	<i>Aesculus pavia</i> Marronnier pavier	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre en partie visible de la voirie	Plantation en massif	153	15	8



2450	<i>Sambucus nigra</i> Sureau noir		À l'inventaire scientifique			111		
2448	<i>Malus pumila</i> « <i>Elisa Rathke</i> » Pommier	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	100	3	6
2449	<i>Prunus serotina</i> Cerisier tardif		À l'inventaire scientifique			78		
3959	<i>Pyrus salicifolia</i> f. <i>pendula</i> Poirier à feuilles de saule	Bd du Souverain	À l'inventaire scientifique	Arbre invisible de la voirie, en espace (semi)-public	Arbre isolé	78	5	4
2447	<i>Ligustrum ovalifolium</i> Troène des haies		À l'inventaire scientifique			51		



7.3 ANNEXE 3 :

RÔLE ET IMPORTANCE DES STATIONS POUR LA COHÉRENCE DE LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION III - DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE LA ZSC I



SEPTEMBRE 2022

RÔLE ET IMPORTANCE DES STATIONS POUR LA COHÉRENCE DE LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION I

Document de synthèse de la ZSC I

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	5
2. Localisation.....	6
3. Statuts et protections.....	9
4. Habitats et espèces pour lesquels la ZSC est désignée.....	13
5. Importance relative des stations.....	16
6. Objectifs de conservation applicables.....	17
7. Ecologie du paysage	18

TABLEAUX

Tableau 1 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site).....	13
Tableau 2 : État de conservation des espèces d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site).....	13
Tableau 3 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'habitats.....	17
Tableau 4 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'espèces.....	17

FIGURES

Figure 1 : Localisation des stations de la ZSC I.....	7
Figure 2 : Sites et ensembles classés dans la ZSC I.....	12
Figure 3 : Situation de la ZSCI dans le Réseau écologique bruxellois, avec indication des connexions écologiques importantes (existantes ou perturbées) entre les stations.....	19
Figure 4 : Connexions potentielles extérieures à la ZSC I.....	20





BE 1000001 – ZSC I : LA FORET DE SOIGNES AVEC LISIÈRES ET DOMAINES BOISES AVOISINANTS ET LA VALLÉE DE LA WOLUWE – COMPLEXE FORET DE SOIGNES – VALLÉE DE LA WOLUWE

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'actualisation des plans de gestion Natura 2000 pour la Région de Bruxelles-Capitale, les plans de gestion des stations sont mis en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 1/03/2012 et avec les arrêtés de désignation des ZSC correspondantes. Comme chaque plan de gestion ne concerne qu'une ou quelques-unes des 48 stations Natura 2000, il y a un risque d'une certaine perte de la vision d'ensemble, et d'indication insuffisante de l'importance relative d'une station donnée pour une espèce ou un habitat spécifique. Un document de synthèse peut aussi reprendre des objectifs de conservation spécifiques, tels que les conversions ou extensions souhaitées de certains habitats, afin de permettre leur allocation la plus efficiente possible aux différentes stations.

C'est pourquoi le document de synthèse que voici récapitule brièvement et de manière structurée les dispositions de l'arrêté de désignation¹ de la ZSC I, et indique l'importance relative des stations pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance régionale.

¹ Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14/04/2016 portant désignation du site Natura 2000 – BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe – complexe Forêt de Soignes – Vallée de la Woluwe » (M.B. 13/05/2016), appelé ci-après « l'arrêté de désignation ».



2. LOCALISATION

La ZSC I est située dans le sud-est de la Région et comprend les 24 stations suivantes, d'une superficie totale de 2 066 ha, cf. l'arrêté de désignation (voir figure 1).

Code	Nom	Superficie (ha)
Stations IA Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants		
IA1	Forêt de Soignes	1691,44
IA2	Bois de la Cambre	124,98
IA3	Parc Tournay-Solvay	7,96
IA4	Étang de Boitsfort (étang du Moulin), Berge École Internationale, Domaine des Silex	15,16
IA5	Plateau de la Foresterie	22,47
IA6	Domaine Château Charles Albert	2,54
IA7	Domaine Château Solitude et alentours	11,33
IA8	Ancien Domaine Huart	2,36
IA9	Jardin Massart	4,95
IA10	Parc du Bergoje	1,76
IA11	Talus des 3 Tilleuls	0,98
IA12	Domaine Wittouck	7,71
IA13	Domaine d'Ursel	2,95
IA14	Stations en bordure du Boulevard du Souverain	5,70
Stations IB Vallée de la Woluwe		
IB1	Domaine Royale Belge	2,33
IB2	Parc Ten Reuken et Parc Seny	9,43
IB3	Étang Floréal	0,79
IB4	Domaine Château Sainte-Anne	4,38
IB5	Domaine Val Duchesse	25,43
IB6	Étangs Mellaerts	9,24
IB7	Parc de Woluwe	72,06
IB8	Parc Parmentier	3,77
IB9	Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer	8,58
IB10	Parc Malou	10,96
IB11	Hof-ter-Musschen	11,30
IB12	Domaine Manoir d'Anjou	5,36
IB13	Woluwe remise à ciel ouvert	0,98
IB14	Friches Woluwe	3,62



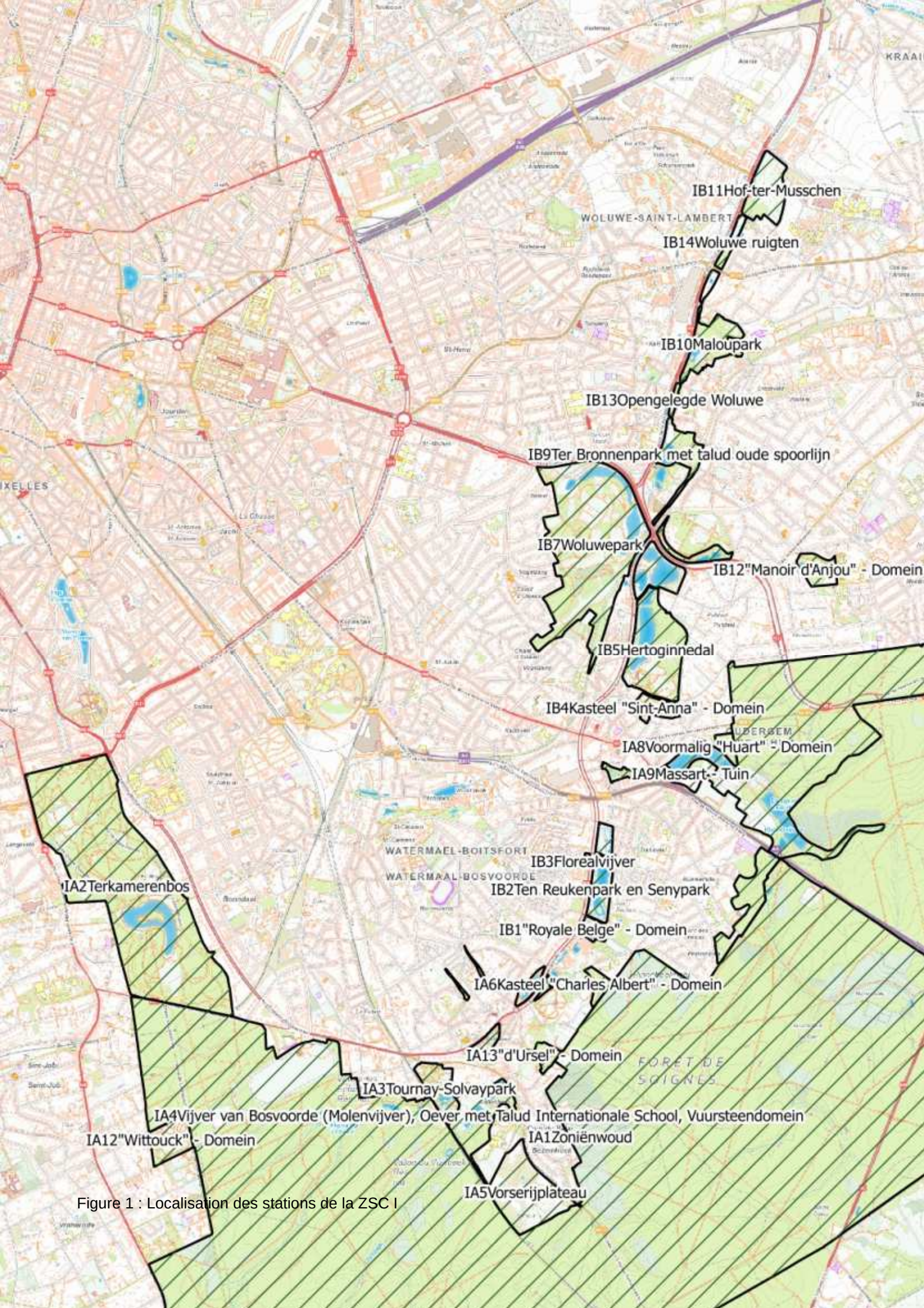


Figure 1 : Localisation des stations de la ZSC I



3. STATUTS ET PROTECTIONS

La ZSC I est désignée comme **zone spéciale de conservation** conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 avril 2016 relatif à la désignation du site Natura 2000 « ZSCI : La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe – complexe Forêt de Soignes – Vallée de la Woluwe », publié au Moniteur belge du 13 mai 2016.

1° Le site contient plusieurs **réserves naturelles** :

Réserve naturelle	Date 1er arrêté de désignation	Station
Terrains aux alentours de l'Abbaye du Rouge-Cloître		IA1 Forêt de Soignes
Vallon du Vuylbeek		IA1 Forêt de Soignes
Vallon des Enfants noyés		IA1 Forêt de Soignes
Vallon des trois fontaines		IA1 Forêt de Soignes
Mare du Pinnebeek		IA1 Forêt de Soignes
Roselière du Parc des Sources		IB9 Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer

2° Le site contient deux **réserves forestières** :

Réserve forestière	Date 1er arrêté de désignation	Station
Terrains aux alentours de l'Abbaye du Rouge-Cloître		IA1 Forêt de Soignes
Grippensdelle		IA1 Forêt de Soignes

3° Sites classés au sens de la législation sur la protection du **patrimoine immobilier** (voir aussi figure 2) :

Nom du patrimoine	Date 1er arrêté de désignation	Station
Prairies de l'Hof ter Musschen	1992-10-22	IB11 Hof-ter-Musschen
Chemin du Vellemolen	1995-03-16	IB11 Hof-ter-Musschen
Ancienne demeure seigneuriale « Het Slot »	1975-05-26	IB14 Friches Woluwe
Moulin de Lindekemaele et les terrains environnants	1989-03-30	IB10 Parc Malou
Parc du Château Malou	1993-10-07	IB10 Parc Malou
Parc des Sources	1994-04-28	IB9 Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer
Propriété Blaton	1995-04-06	IB9 Parc des Sources avec talus Promenade du chemin de fer
Parc de Woluwe	1972-11-08	IB7 Parc de Woluwe
Parc Parmentier	1981-12-17	IB8 Parc Parmentier
Étangs Mellaerts	1976-11-18	IB6 Étangs Mellaerts
Manoir d'Anjou et son parc	2012-04-19	IB12 Domaine Manoir d'Anjou



Val Duchesse	1995-03-09	IB5 Domaine Val Duchesse
Forêt de Soignes sur le territoire de Woluwe St-Pierre, Auderghem, Watermael-Boitsfort et Uccle	1959-12-02	IA1 Forêt de Soignes ; IA8 Ancien Domaine Huart ; IA9 Jardin Massart
Parc du Bergoje	1995-04-06	IA10 Parc du Bergoje
Étang Floréal	1997-04-24	IB3 Étang Floréal
L'ensemble formé par le Château Charles-Albert et son parc	1988-08-08	IA6 Domaine Château Charles Albert
Le Parc du Jagersveld	1995-03-09	IA14 Stations en bordure du Boulevard du Souverain
Les Étangs de Boitsfort (avec le Parc Tournay- Solvay et l'École internationale)	1993-11-18	IA3 Parc Tournay-Solvay ; IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge Ecole Internationale, Domaine des Silex
Le Bois de la Cambre	1976-11-18	IA2 Bois de la Cambre

Ensemble classé	Date 1er arrêté de désignation	Station
Les cités-jardins » Le Logis » et » Floréal »	1999-04-02	IA11 Talus des 3 Tilleuls

Monument classé	Date 1er arrêté de désignation	Station
L'Hof ter Musschen	1988-08-08	IB11 Hof-ter-Musschen
Le Moulin à vent dit « Moulin brûlé », en provenance d'Arc-Ainières	1943-04-09	IB11 Hof-ter-Musschen
L'ancienne demeure seigneuriale Het Slot	1975-05-26	IB14 Friches Woluwe
Le Château des Trois Fontaines	1986-11-19	IA1 Forêt de Soignes
L'Ancien prieuré du Rouge-Cloître	1965-11-16	IA1 Forêt de Soignes
La Glacière du Rouge-Cloître	2001-11-08	IA8 Ancien Domaine Huart
La Chapelle Ste-Anne	2000-12-19	IB5 Domaine Val Duchesse

Site archéologique	Date 1er arrêté de désignation	Station
Val Duchesse	2001-11-15	IB5 Val Duchesse
Camp fortifié néolithique de « Boitsfort-Étangs »	2000-03-30	IA1 Forêt de Soignes ; IA3 Parc Tournay-Solvay ; IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge Ecole Internationale, Domaine des Silex
Deux tertres (tumuli néolithiques)	2000-03-30	IA1 Forêt de Soignes

Enfin, le site suivant est inscrit sur la liste de sauvegarde :

Site sur liste de sauvegarde	Date 1er arrêté de désignation	Station
Cyprès chauve	2014-03-27	IB4 Domaine Château Sainte-Anne



4° Le site contient plusieurs **zones de protection des captages d'eau souterraine** :

Les zones de protection de captages au Bois de la Cambre et sous la Drève de Lorraine en Forêt de Soignes concernent (des parties des) stations suivantes :

Zone de protection	Stations
Zone 1	IA1 Forêt de Soignes ; IA2 Bois de la Cambre
Zone 2	IA1 Forêt de Soignes ; IA2 Bois de la Cambre
Zone 3	IA1 Forêt de Soignes ; IA2 Bois de la Cambre ; IA3 Parc Tournay-Solvay ; IA4 Étang de Boitsfort (Étang du Moulin), Berge Ecole Internationale, Domaine des Silex ; IA5 Plateau de la foresterie ; IA11 Talus des 3 Tilleuls ; IA13 Domaine d'Ursel ; IA14 Stations en bordure du Boulevard du Souverain.



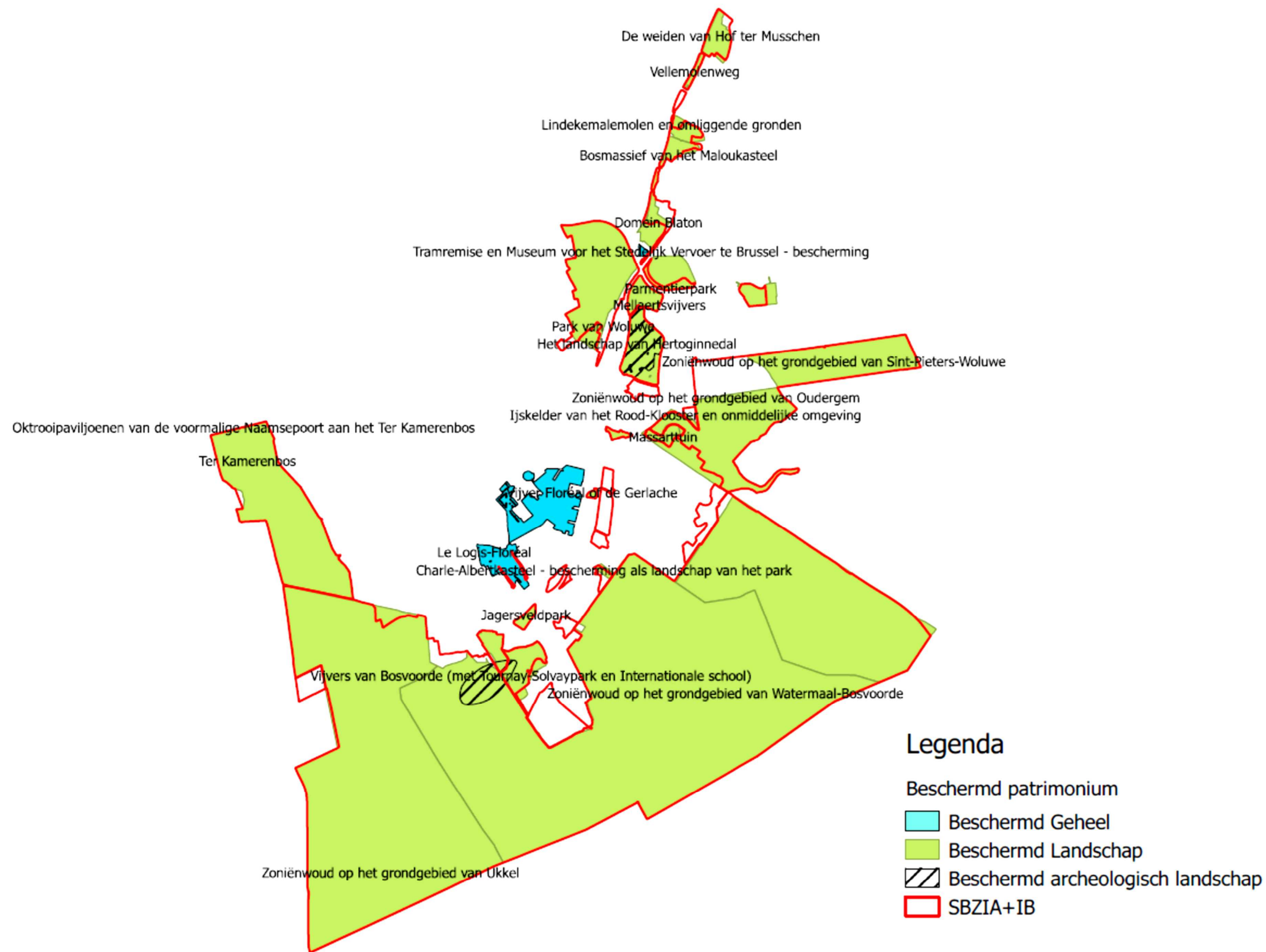


Figure 2 : Sites et ensembles classés dans la ZSC I



4. HABITATS ET ESPECES POUR LESQUELS LA ZSC EST DESIGNEE

La ZSC I est désignée pour

1. Les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire

- 3150 Lacs naturellement eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ;
- 4030 Landes sèches européennes ;
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin ;
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ;
- 7220* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) ;
- 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) ;
- 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum ;
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli ;
- 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ;
- 91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae).

Tableau 1 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site)

Staat van instandhouding op het tijdstip van aanwijzing van het Natura 2000 gebied									
					A/B/C/D		A/B/C		
Habitat code	PF	NP	Oppervlakte (ha)	Grotten	Kwaliteit gegevens	representativiteit	relatieve oppervlakte	behoudsstatus	algemene beoordeling
3150			19,3	-	G	C	C	C	C
4030			< 5	-	G	D	-	-	-
6430			6,2	-	G	B	C	B	B
6510			15,1	-	G	C	C	C	C
7220			< 0,5	-	G	D	-	-	-
9120			1204	-	G	B	B	C	B
9130			189	-	G	C	B	B	B
9150		X							
9160			191	-	G	B	B	B	B
9190			12	-	G	C	C	C	C
91E0			40	-	G	B	C	A	B

2. Les espèces d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II.1.1 de l'Ordonnance pour lesquelles le site est désigné sont les suivantes :

- 1014 - *Vertigo angustior* – Maillot à bouche étroite ;
- 1083 - *Lucanus cervus* – Lucane cerf-volant ;
- 1134 - *Rhodeus sericeus amarus* – Bouvière ;
- 1318 - *Myotis dasycneme* – Murin des marais ;
- 1321 - *Myotis emarginatus* – Murin à oreilles échancrées ;
- 1323 - *Myotis bechsteinii* – Murin de Bechstein ;
- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum* – Grand Rhinolophe ;
- 1166 - *Triturus cristatus* – Triton crêté.

Tableau 2 : État de conservation des espèces d'intérêt communautaire selon l'Annexe 3.2 de l'arrêté de désignation (situation lors de la désignation du site)

Staat van instandhouding op het tijdstip van aanwijzing van het Natura 2000 gebied														
Soort					Populatie in het gebied					Beoordeling van het gebied				
					Populatiegrootte		eenheid	Cat.	Kwaliteit gegevens	A/B/C				
Groep	code	Wetenschappelijke naam	S	NP	Type	min	max			Populatie	Behoudsstatus	Isolement	Algemene beoordeling	
I	1014	Vertigo angustior			p				P	M	C	B	C	C
I	1083	Lucanus cervus			p				R	G	B	B	A	B
F	1134	Rhodeus sericeus amarus			p				P	M	C	B	C	C
A	1166	Triturus cristatus	X		p				V	M	D	-	-	-
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum			c				V	G	D	-	-	-
M	1318	Myotis dasycneme			p				R	G	C	B	B	B
M	1321	Myotis emarginatus			r				V	G	D	-	-	-
M	1323	Myotis bechsteinii			p				R	G	C	B	B	B
M	1324	Myotis myotis		X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II.1.2 de l'Ordonnance pour lesquelles des objectifs de conservation sont fixés sont les suivantes :

- A027 - *Ardea alba* – Grande Aigrette ;
- A068 - *Mergus albellus* – Harle piette ;
- A072 - *Pernis apivorus* – Bondrée apivore ;
- A103 - *Falco peregrinus* – Faucon pèlerin ;
- A224 - *Caprimulgus europaeus* – Engoulevent d'Europe ;
- A229 - *Alcedo atthis* – Martin-pêcheur d'Europe ;
- A236 - *Dryocopus martius* – Pic noir ;
- A238 - *Dendrocopus medius* – Pic mar



3. Les **habitats naturels d'intérêt régional**

Les habitats naturels d'intérêt régional de l'annexe I.2 de l'Ordonnance pour lesquels des objectifs de conservation sont fixés à l'échelle du site sont les suivants :

- Prairies à Populage des marais (*Caltha palustris*) ;
- Prairies à Crételle (*Cynosurus cristatus*) ;
- Prairies à Agrostis commun (*Agrostis capillaris*) ;
- Prairies à Potentille des oies (*Potentilla anserina*) ;
- Roselières ;
- Magnocariçaies.

4. Les **espèces d'intérêt régional**

Les espèces d'intérêt régional de l'annexe II.4 de l'Ordonnance pour lesquelles des objectifs de conservation sont fixés à l'échelle du site sont les suivantes :

- *Martes foina* – Fouine ;
- *Martes* – Martre des pins ;
- *Eliomys quercinus* – Lérot ;
- *Delichon urbica* – Hirondelle de fenêtre ;
- *Riparia* – Hirondelle de rivage ;
- *Hirundo rustica* – Hirondelle rustique ;
- *Anguis fragilis* – Orvet fragile ;
- *Lacerta vivipara* – Lézard vivipare ;
- *Salamandra salamandra* – Salamandre tachetée ;
- *Melolontha melolontha* – Hanneton commun ;
- *Carabus auronitens var. putseysi* – Carabe doré ;
- *Apatura iris* – Grand Mars changeant ;
- *Satyrium w-album* – Thécla de l'orme ;
- *Thecla betulae* – Thécla du bouleau.

5. Les **espèces bénéficiant d'une protection stricte** sur l'ensemble du territoire régional

Les espèces de l'annexe II.2 de l'Ordonnance, bénéficiant d'une protection stricte sur l'ensemble du territoire régional, et les espèces de l'annexe II.3 de l'Ordonnance, bénéficiant d'une protection stricte géographiquement limitée, pour lesquelles des objectifs de conservation sont fixés conformément à l'article 40, § 4 de l'Ordonnance, sont les suivantes :

1° Espèces animales :

- *Myotis brandtii* – Murin de Brandt ;
- *Myotis mystacinus* – Murin à moustaches ;
- *Myotis nattereri* – Murin de Natterer ;
- *Plecotus auritus* – Oreillard commun ;
- *Plecotus austriacus* – Oreillard gris ;
- *Pipistrellus pygmaeus* – Pipistrelle pygmée ;
- *Myotis daubentonii* – Murin de Daubenton ;
- *Nyctalus noctula* – Noctule commune ;
- *Nyctalus leisleri* – Noctule de Leisler ;
- *Pipistrellus nathusii* – Pipistrelle de Nathusius ;
- *Eptesicus serotinus* – Sérotine commune ;
- *Pipistrellus pipistrellus* – Pipistrelle commune ;
- *Pipistrellus kuhlii* – Pipistrelle de Kuhl ;
- *Mustela putorius* – Putois ;
- *Mustela nivalis* – Belette ;
- *Neomys fodiens* – Musaraigne aquatique ;
- *Micromys minutus* – Rat des moissons ;
- *Accipiter gentilis* – Autour des palombes ;
- *Rallus aquaticus* – Râle d'eau ;
- *Scolopax rusticola* – Bécasse des bois ;
- *Locustella naevia* – Locustelle tachetée ;
- *Acrocephalus scirpaceus* – Rousserole effarvatte ;
- *Acrocephalus palustris* – Rousserole verderolle ;
- *Sylvia curruca* – Fauvette babillarde ;
- *Sylvia communis* – Fauvette grisette ;
- *Lissotriton vulgaris* – Triton ponctué ;
- *Lissotriton helveticus* – Triton palmé ;
- *Ichthyosaura alpestris* – Triton alpestre ;
- *Proserpinus proserpina* – Sphinx de l'épilobe ;
- *Lycaena phlaeas* – Cuivré commun ;
- *Aphantopus hyperantus* – Tristan ;



2° Espèces végétales :

- *Neottia ovata* – Listère à feuilles ovales ;
- *Epipactis phyllanthes* – Epipactis à fleurs pendantes ;
- *Dactylorhiza fuchsii* – Orchis de Fuchs ;
- *Dactylorhiza maculata* – Orchis tacheté ;
- *Dactylorhiza praetermissa* – Orchis négligé ;
- *Ophrys apifera* – Ophrys abeille ;
- *Lycopodium clavatum* – Lycopode en massue



5. IMPORTANCE RELATIVE DES STATIONS

Toutes les stations ne sont pas désignées pour tous les habitats et espèces. Certains habitats ou espèces ne s'observent que dans une ou quelques stations, d'autres sont plus largement répandus. Dans le cadre de l'actualisation des mesures de gestion, il est utile de savoir quels sont les habitats ou espèces particulièrement importants dans chaque station, pour que les mesures de gestion puissent en tenir compte au mieux.

Habitats

Pour déterminer l'importance relative de chaque station pour les différents habitats, la superficie d'un habitat présente dans la station est comparée à la superficie totale de cet habitat dans l'ensemble de la ZSC. La station doit être considérée comme importante pour l'habitat si le pourcentage correspondant est de 0 à 10 %, comme très importante s'il est de 11 à 30 %, et comme d'importance capitale s'il est > 30 %.

Ce tableau fait apparaître l'importance capitale de la station IA1 Forêt de Soignes pour une grande partie des habitats et végétations d'intérêt régional rencontrés. Ce qui n'est guère étonnant, lorsqu'on sait que cette station occupe plus de 80 % de la superficie de la ZSC.

L'arrêté de désignation renseigne aussi la présence localisée des habitats 4030 et 7220, sous forme « d'habitats ponctuels ». Pour l'habitat 7220 (sources pétrifiantes), c'est inhérent à ce type d'habitat particulièrement rare lié à des conditions abiotiques très spécifiques, et présent le plus souvent de manière ponctuelle au milieu d'autres habitats. La superficie totale d'habitat 7220 est estimée à moins d'un demi-hectare, et celle de l'habitat 4030 (reliquets de lande à bruyères) à moins de 5 ha.

Pour chaque station, le plan de gestion correspondant reprendra brièvement la liste des habitats et espèces présents dans la station et leur importance relative par rapport à l'ensemble de la ZSC.



6. OBJECTIFS DE CONSERVATION APPLICABLES

Sur ce point, on se référera intégralement au tableau de l'Annexe 4 de l'arrêté de désignation. Ce tableau constitue également le cadre explicite pour la mise en œuvre des mesures de conservation.

Le tableau ci-dessous reprend les points d'attention des habitats et espèces pour lesquels des objectifs d'extension ou de développement ont été formulés, et pour lesquels les objectifs vont donc plus loin que la simple conservation de l'habitat ou l'espèce. Les objectifs quantitatifs pour des espèces qui résultent d'objectifs qualitatifs pour des habitats (améliorations de l'habitat qui ne nécessitent pas d'efforts quantitatifs particuliers) ne sont pas repris ci-dessous.

Extensions et/ou conversions d'habitats souhaitées

Le tableau des objectifs de conservation mentionne un certain nombre d'extensions d'habitat souhaitées. Les lieux de mise en œuvre de ces extensions doivent être déterminés en concertation avec le groupe de pilotage.

Tableau 3 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'habitats

Habitat	Objectif quantitatif	Superficie actuelle	Superficie souhaitée	Station(s) concernée(s)
4030	- développer des zones de landes (temporaires) dans des clairières d'habitats forestiers acidophiles (9120 et 9190) - maillage de ce type d'habitat en Forêt de Soignes et dans la Vallée de la Woluwe	< 5ha	Pas d'indication de superficie. Élément de bonne qualité structurelle dans les habitats 9120 et 9190 ; intégration dans un réseau cohérent	IA1
6430 – sous-type Lisières forestières	- développement, dans au moins 10 endroits, de lisières d'au moins 100 m de longueur et 15m de largeur entre les bois et les milieux ouverts ; - développement d'une végétation de lisière sur une longueur d'environ 10 km, de préférence dans des endroits humides	1,9 ha		Toutes les stations avec des transitions bois/milieu ouvert
HIR Prairies à Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>)	Utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques	2,4 ha		
HIR Roselières	Utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques	3 ha		
HIR Magnocariçaies	Utiliser les opportunités d'extension lors des aménagements écologiques entre les biotopes terrestres et aquatiques	1 ha		

Tableau 4 : Objectifs d'extension et de conversion en faveur d'espèces

Espèce	Objectif	Population actuelle	Population souhaitée	Station(s) concernée(s)
<i>Vertigo angustior</i>	Si possible, extension et développement des populations	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables à l'espèce dans la Vallée de la Woluwe		IB11 ; IB en général
Lucane cerf-volant	Si possible, extension des populations et développement de celles-ci dans au moins 3 sites de reproduction	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats naturels et artificiels (totems) favorables à l'espèce, au départ des lieux où l'espèce est présente	Présence sur au moins 3 sites de reproduction	IA1 ; IA3 ; IA4 ; IA11 ; IB2
Bouvière	Extension progressive des populations existantes	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables à l'espèce		IA1 ; IA3 ; IA4 ; IB7 ; IB11
Triton crêté	Retour d'une population viable en Région bruxelloise	Mise en œuvre d'un réseau d'habitats favorables à l'espèce		IA1
Chauves-souris en général	Si possible, développement des populations	- maintien ou développement de lisières étagées entre les bois et les milieux ouverts - réalisation progressive d'un paysage varié constitué de zones boisées et de lisières ainsi que de biotopes urbains et d'éléments linéaires du paysage - réalisation progressive d'une amélioration qualitative de l'habitat des espèces par une restauration écologique des mares, zones marécageuses et étangs existants. - augmentation du nombre d'arbres à cavités, à 7 à 10 arbres/ha - étude et exploitation des opportunités d'aménagement de nouveaux gîtes, en particulier là où la présence de chauves-souris a été confirmée, notamment : • Rouge-Cloître : prieuré (combles), ferme (caves), cave souterraine à l'arrière de la ferme ; Domaine Huart : ancienne glacière. • Jardin Massart : ancien déversoir de l'étang. • Parc Tournay-Solvay : glacière et caves aménagées du château • Domaine des Silex : ancien garage • Caves de l'ancien château du Clos des Chênes • Souterrains en pierre du pays et/ou en briques sous les drèves en Forêt de Soignes, la drève de Lorraine, la chaussée de Waterloo, le ring Ro et la ligne de chemin de fer 161 en Forêt de Soignes • Bois de la Cambre : souterrain		Toutes les stations.

7. ÉCOLOGIE DU PAYSAGE

Les stations de la ZSCI sont toutes des éléments importants du Réseau écologique bruxellois, et font généralement partie des zones noyaux de ce réseau. La Forêt de Soignes et ses environs constituent le plus grand noyau de milieux (semi-)naturels en Région de Bruxelles-Capitale. Par ses connexions directes avec des zones naturelles des autres Régions, elle constitue également à plus grande échelle un élément essentiel du maillage écologique en Belgique.

Pour de très nombreuses espèces, et notamment pour les chauves-souris, l'important n'est pas seulement la qualité écologique au sein des stations de la ZSCI, mais aussi les connexions entre les stations. Le Rapport sur les objectifs de conservation de la ZSC I (Aeolus, 2008) avait, de manière théorique, tenté d'identifier les connexions les plus importantes pour les chauves-souris. Il est important d'intégrer ces connaissances dans les plans de gestion des stations.

- Pour les espèces qui chassent de préférence en forêt et préfèrent les paysages comportant une grande part de végétation ligneuse, les connexions internes en Forêt de Soignes (IA1) et dans les stations directement voisines (stations IA2, IA3, IA4, IA5, IA6, IA7, IA8, IA9, IA12 et IA13) ont une très grande importance. Ces connexions sont fortement impactées par l'effet de morcellement des grands axes routiers.
- Pour les espèces qui chassent de préférence dans les zones humides et au-dessus de plans d'eau et qui ont leurs gîtes d'été en forêt, ainsi que les espèces qui chassent dans une grande diversité de milieux, une bonne accessibilité des stations contenant de grands plans d'eau et des vallées de ruisseaux en Forêt de Soignes et dans la Vallée de la Woluwe est également essentielle.

Ceci est présenté de manière visuelle dans les figures qui suivent :



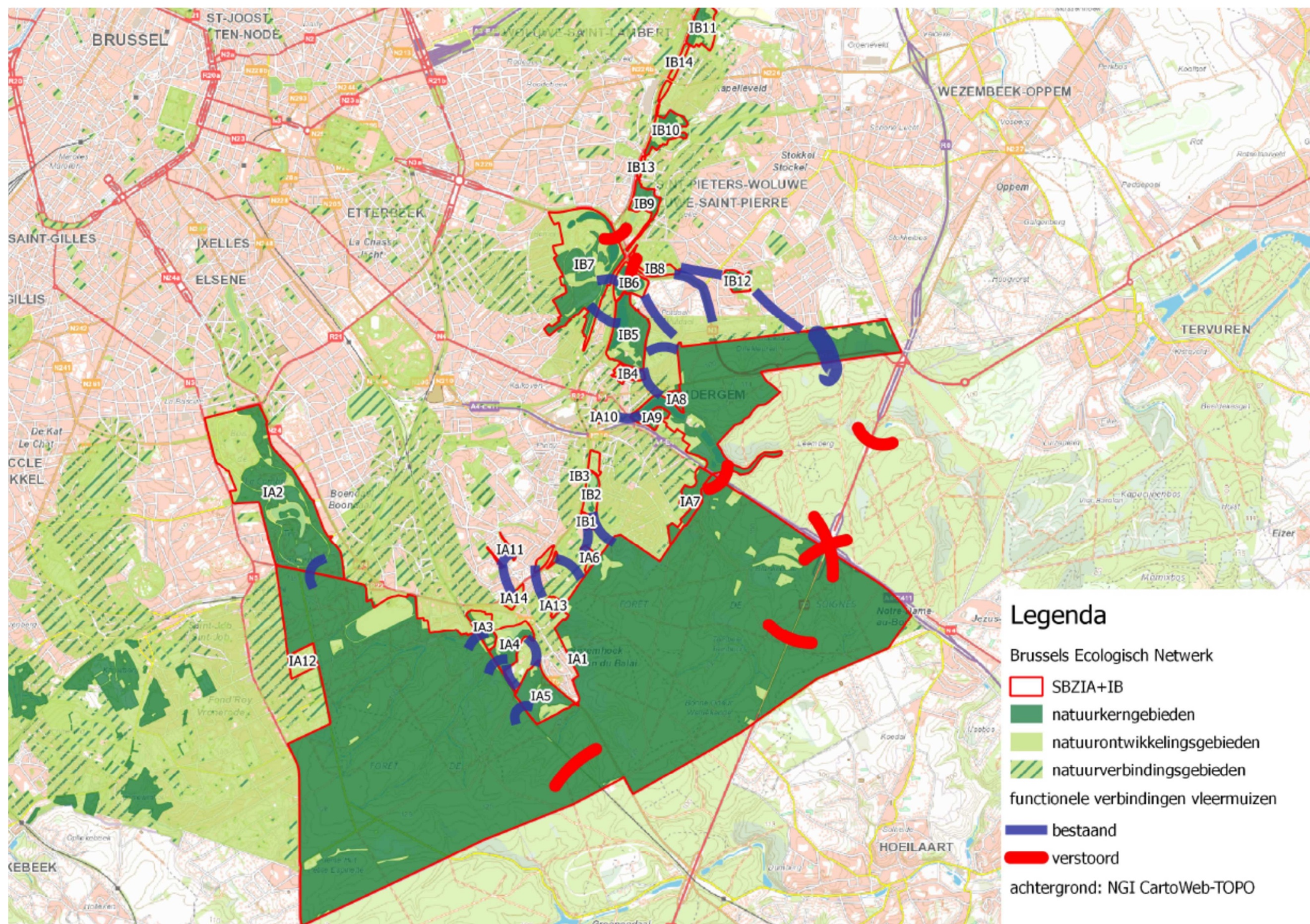


Figure 3 : Situation de la ZSC dans le Réseau écologique bruxellois, avec indication des connexions écologiques importantes (existantes ou perturbées) entre les stations.



Dans un contexte plus large, la figure ci-dessous indique les connexions potentielles extérieures à la ZSCI (selon Aeolus 2008).

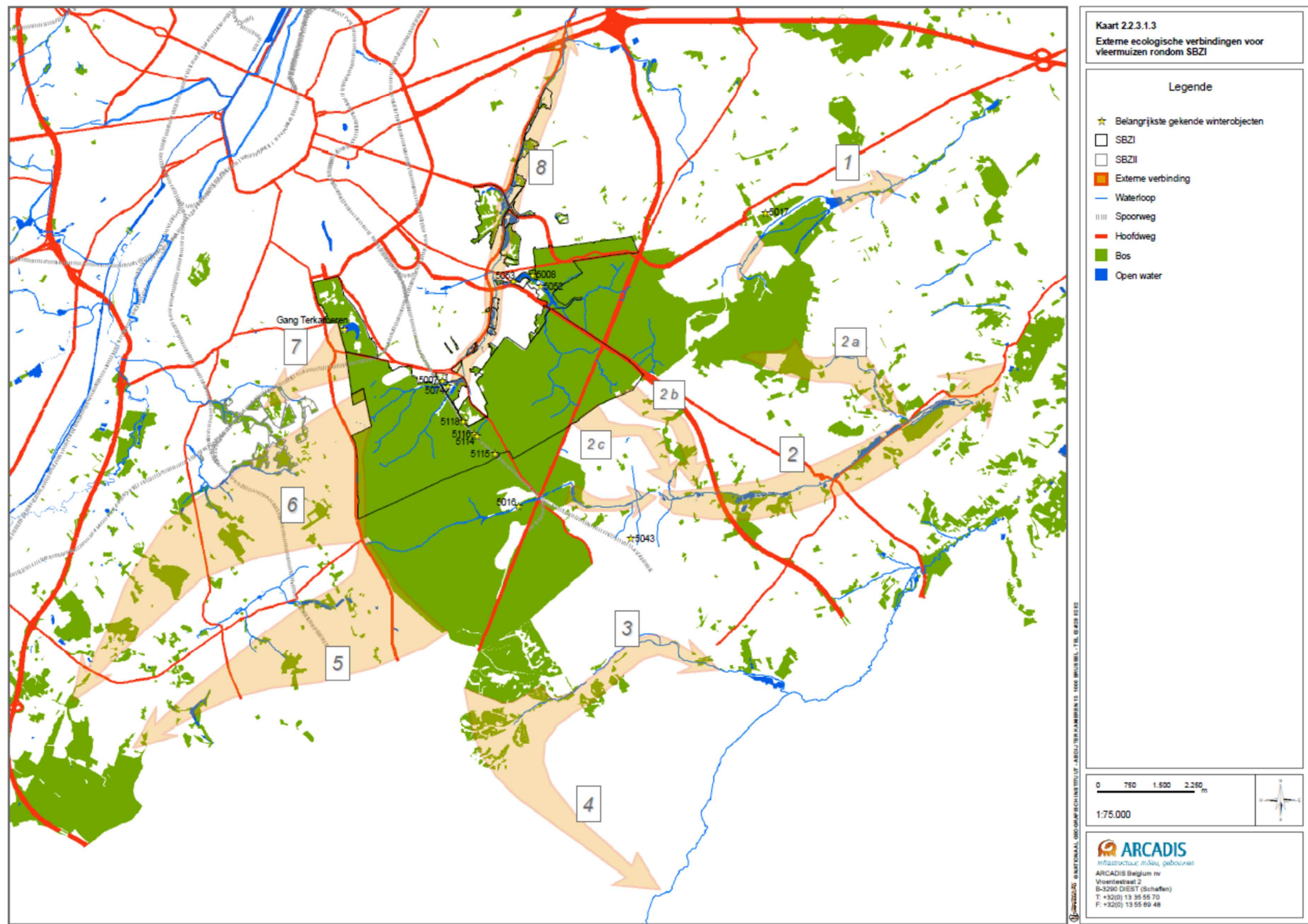


Figure 4 : Connexions potentielles extérieures à la ZSC I





02 775 75 75
WWW.LEEFMILIEUBRUSSEL.BE

Rédaction : Sweco Belgium sa & Hesselteer sprl : Sofie Fabri, Guy Geudens, Guy Heutz, Tom Neels
Comité de lecture : Bruxelles Environnement – BE
Éditeur responsable : F. Fontaine et B. Dewulf – Avenue du Port 86C/3000- 1000 Bruxelles
Numéro de projet : 5029240008



7.4 ANNEXE 4 : ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE POUR LA STATION IB2 PARC TEN REUKEN ET PARC SENY (PHOTOS SWECO, JUILLET 2020)

		
IB2_01. La Woluwe dans le parc Seny, bordée de zones de végétation sauvage entre deux chemins revêtus en dur d'un réseau particulièrement dense	IB2_01b. La situation en 2005	IB2_02. Prairie (ancienne pelouse) du parc Seny sur la rive droite de la Woluwe, où les fauchages précoces ont été abandonnés. La végétation, encore dominée par la houlque laineuse, évolue déjà vers une prairie plus écologique. Au centre, une petite station d'oseille à feuilles obtuses.
		
IB2_03. Vue de la mare atterrie, envahie de roseaux et entourée d'une bande de prairie de fauche (habitat 6510, zone 5) non fauchée en début de saison à l'exception d'une bande de propreté en bordure des chemins.	IB2_04. Au bord du grand étang de Ten Reuken, l'influence des déjections des oies et des canards est encore perceptible, mais la composition de la végétation évolue toujours. La mégaphorbiaie humide à reine-des-prés, grande ortie, liseron des haies, iris jaune, pétasite officinal, menthe aquatique, épilobe hérissé et recrû d'aulne noir, à l'arrière, côtoie la prairie de fauche à rhinanthé à grandes fleurs, léontodon, plantain lancéolé, centaurée jaccée et houlque molle, à l'avant.	IB2_05. Prairie humide riche en plantes à fleurs sur la rive ouest du grand étang de Ten Reuken.



IB2_06. Prairie de fauche moins humide (habitat 6510) bien fleurie, avec grande marguerite, centaurée jacée et gaillet jaune, dans le haut de la station, le long du boulevard du Souverain



IB2_07. Sur la rive sud-ouest du grand étang de Ten Reuken, végétation nitrophile fortement rudéralisée de grande ortie, Cirse des champs et oseille à feuilles obtuses



IB2_07b. La situation en 2005



IB2_08. L'îlot boisé du grand étang, avec du bois mort et des branches basses au-dessus de l'eau.



IB2_09. L'eau du grand étang est assez trouble, et pratiquement dépourvue de végétation subaquatique (juillet 2020). Les berges sont toujours palissées de pieux de bois, aujourd'hui très usés.



IB2_10. Érosion due au piétinement (aussi par les oiseaux d'eau) sur la rive nord du grand étang et recrû d'aulne noir le long de la berge

7.5 ANNEXE 5 : ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

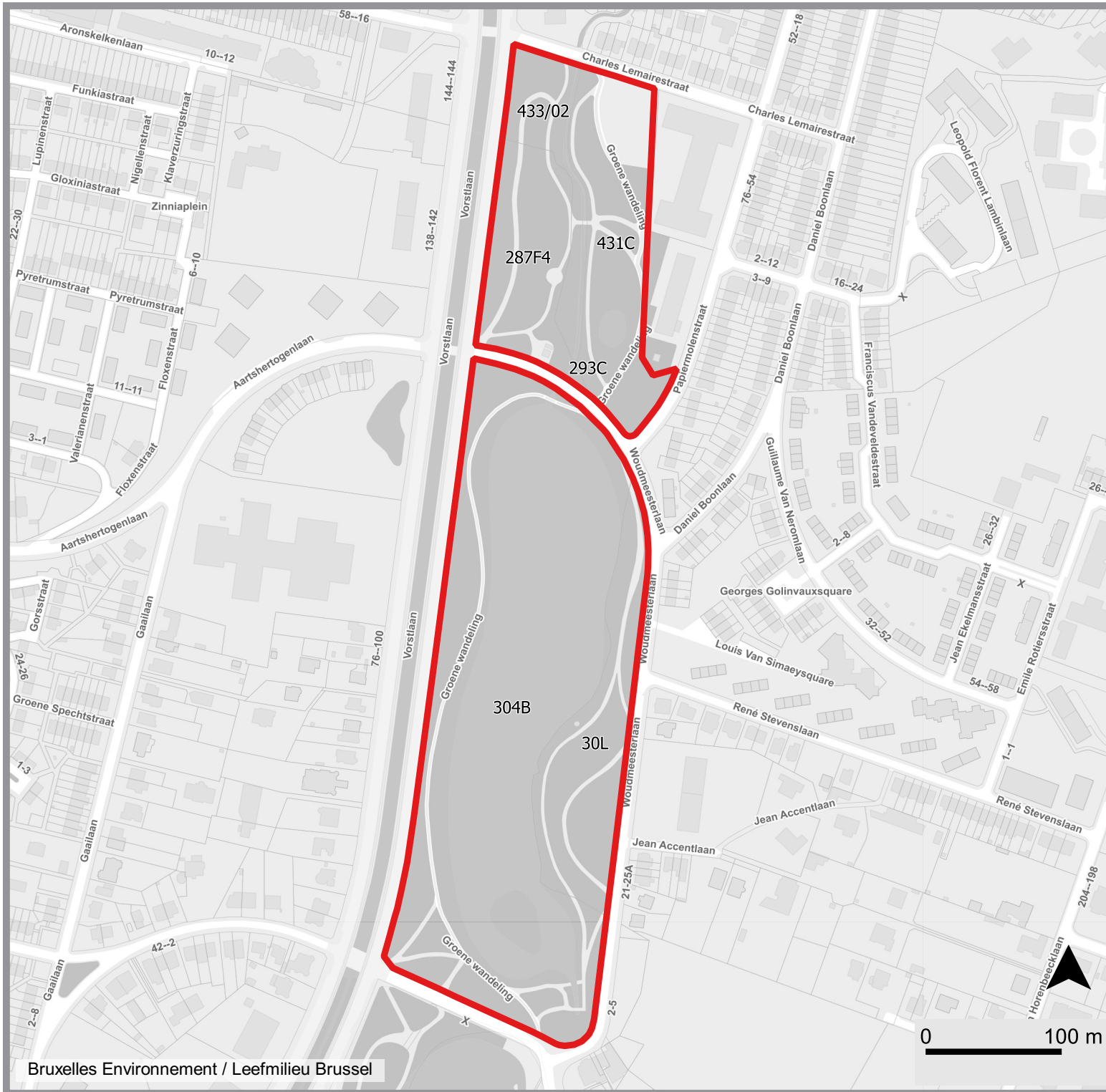


Kaart 1.1

Situering deelgebied IB2 en kadastrale percelen

Legenda

 deelgebied IB2



Kaart 1.2

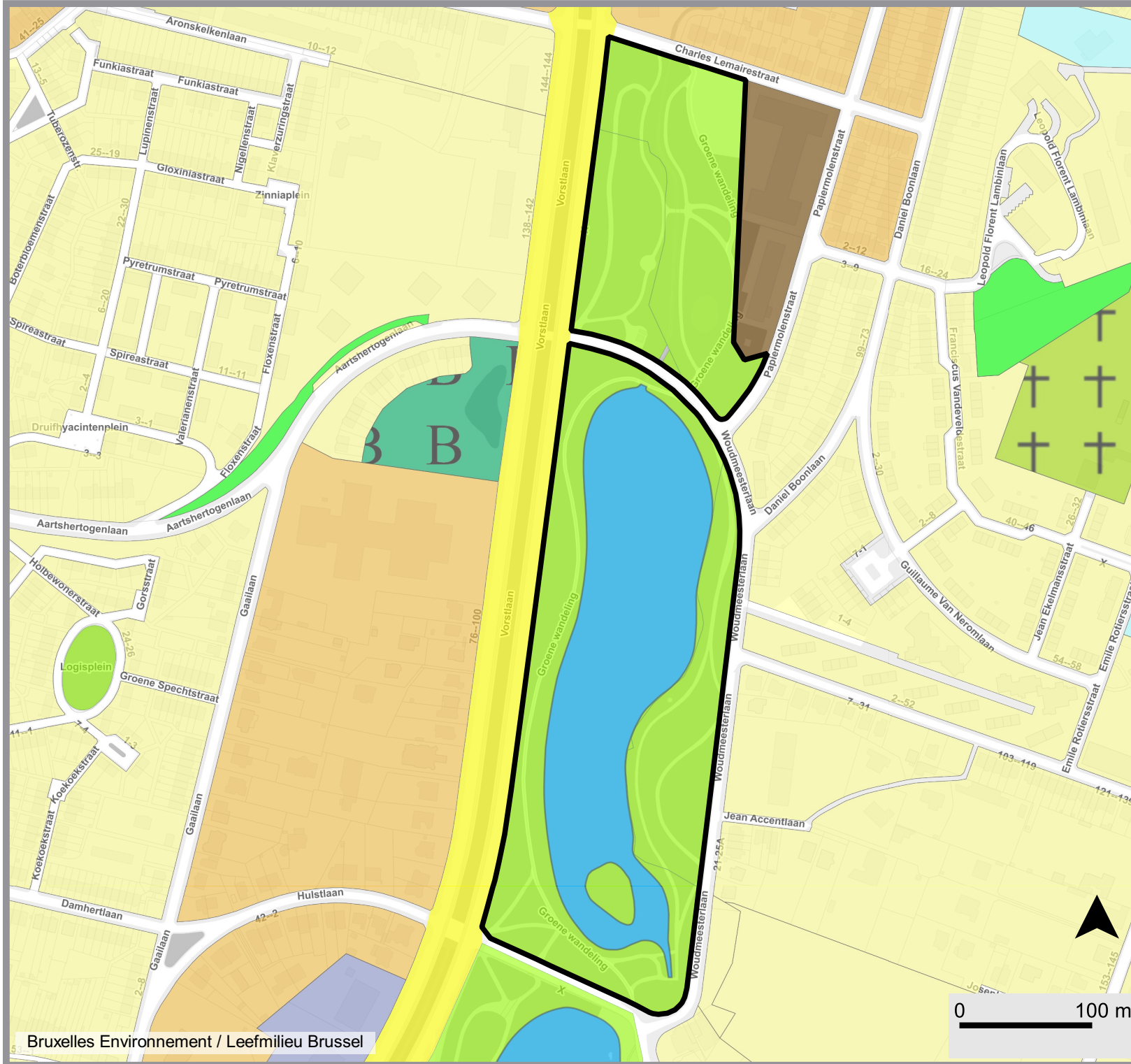
Bestemmingen deelgebied IB2 (gewestelijk bestemmingsplan (GBP))

Legenda

 deelgebied IB2

Bestemmingen

-  Water
-  Structurerende ruimte
-  Administratiegebied
-  Gebied van collectief belang of van openbare diensten
-  Woongebied
-  Woongebied met residentieel karakter
-  Groengebied
-  Parkgebied
-  Groengebied met hoogbiologische waarde
-  Begraafplaats
-  Gemengd gebied



Kaart 1.3

Habitattypes van communautair belang en hun verwachte evoluties in deelgebied IB2

Legenda

 deelgebied IB2

Habitats

 3150 Van nature eutrophe vijvers en meren

 6510 Schraal hooiland subtype matig droog - vochtig type (Arrhenatherion)

 9120 Zuurminnende beukenbossen

 HGB Kamgrasland

 HGB Dotterbloemgrasland



Fond de plan / Achtergrond :
Brussels UrbIS © - CIRB-CIBG
© IGN-NGI

Kaart 1.4

Overige natuurtypes in deelgebied IB2

Legenda

 deelgebied IB2

Overige natuurtypes binnen SBZ

 Tuinen en parken (+ gebouwen)



Fond de plan / Achtergrond :
Brussels UrbIS © - CIRB-CIBG
© IGN-NGI

Kaart 2.1

Beheerdoelstellingen in deelgebied IB2

Legenda

 deelgebied IB2

Beheerdoelen

 Grasland of ruigte

 Open water (3150)

 Type 3 - beukenbos in omvorming
naar gemengd hooghout

 Dotterbloemgrasland



Fond de plan / Achtergrond :
Brussels UrbIS © - CIRB-CIBG
© IGN-NGI

Kaart 4.1

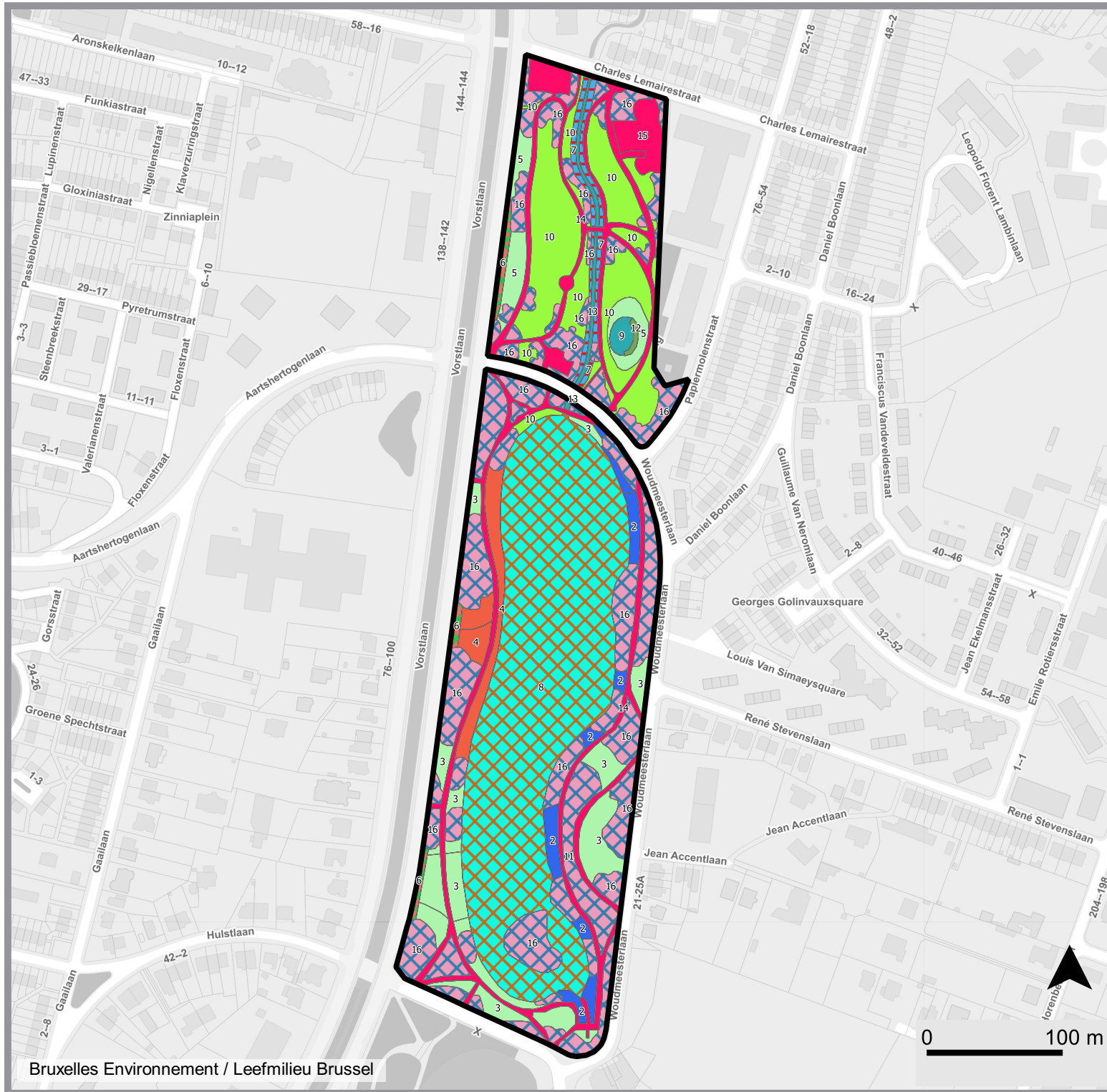
Beheermaatregelen in deelgebied IB2

Legenda

-  deelgebied IB2
- Beheermaatregelen**
-  aanplant inheemse soorten
-  ecologische inrichting oever + omgeving
-  ontwikkeling ruigtezoom
-  zoveel mogelijk kiezen voor inheemse soorten bij nieuwe aanplantingen
-  aanplant bomen- en struikengordel als vegetatiescherm
-  ecologisch beheer gazons
-  ecologisch vijfverbeher
-  lokaal handmatig en gefaseerd ruimen van watervegetatie en slib indien nodig (half sept-eind jan)
-  maaibeheer 1x / 2 of 1x / 3 jaar (dec-feb)
-  maaibeheer 1x / 2-3-6 jaar (sept-okt) (gefaseerd)
-  maaibeheer 1x jaarlijks (sept-okt)
-  maaibeheer 2x jaarlijks (half juni-half juli en sept), na enkele jaren verschraling 1x jaarlijks (half juli-half aug)
-  maaibeheer 2x jaarlijks (half juni-half juli en sept), na enkele jaren verschraling 1x jaarlijks (sept)
-  regulier parkbeheer met ecologische versterking
-  regulier parkbeheer



Fond de plan / Achtergrond :
Brussels UrbIS © - CIRB-CIBG
© IGN-NGI



Carte 1.1 Localisation de la station IB2 et parcelles cadastrales

NL	FR
Legenda	Légende
Deelgebied IB2	Station IB2

Carte 1.2 Affectations du sol de la station IB2 (selon le PRAS)

NL	FR
Legenda	Légende
deelgebied IB2	Station IB2
Bestemmingen	Affectations
Water	Eau
Structurerende ruimte	Espace structurant
Administratiegebied	Zone administrative
Gebied van collectief belang of van openbare diensten	Zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
Woongebied	Zone d'habitation
Woongebied met residentieel karakter	Zone d'habitation à prédominance résidentielle
Groengebied	Zone verte
Parkgebied	Zone de parc
Groengebied met hoogbiologische waarde	Zone verte de haute valeur biologique
Begraafplaats	Cimetière
Gemengd gebied	Zone mixte

Carte 1.3 Habitats d'intérêt communautaire et leur évolution attendue dans la station IB2

NL	FR
Legenda	Légende
deelgebied IB2	Station IB2
3150 Van nature eutrophe vijvers en meren	3150 Lacs et étangs naturellement eutrophes
6510 Schraal hooiland subtype matig droog - vochtig (<i>Arrhenatherion</i>)	6510 Prairies maigres de fauche, sous-type modérément sec à humide (<i>Arrhenatherion</i>)
9120 Zuurminnende beukenbossen	9120 Hêtraies acidophiles
HGB Kamgrasland	HIR Prairie à crételle
HGB Dotterbloemgrasland	HIR Prairie à populages de marais

Carte 1.4 Autres milieux (semi-)naturels dans la station IB2

NL	FR
Legenda	Légende
deelgebied IB2	Station IB2
Overige natuurtypes binnen SBZ	Autres milieux présents
Tuinen en parken (+ gebouwen)	Jardins et parcs (+ bâtiments)

Carte 2.1 Objectifs de gestion dans la station IB2

NL	FR
Legenda	Légende
Deelgebied IB2	Station IB2
Beheerdoelen	Objectifs de gestion
Grasland of ruigte	Prairie ou mégaphorbiaie
Open water (3150)	Eau libre (3150)
Type 3 – beukenbos in omvorming naar gemengd hooghout	Type 3 - Hêtraie en cours de transformation en futaie mélangée
Dotterbloemgrasland	Prairie à populages de marais

Carte 4.1 Mesures de gestion dans la station IB2

NL	FR
Legenda	Légende
Deelgebied IB2	Station IB2
Beheermaatregelen	Mesures de gestion
aanplant inheemse soorten	planter des espèces indigènes
ecologische inrichting oever + omgeving	aménagement écologique des berges + environs
ontwikkeling ruigtezoom	développer un ourlet de mégaphorbiaie
zoveel mogelijk kiezen voor inheemse soorten bij nieuwe aanplantingen	choisir des espèces indigènes dans les nouvelles plantations, dans la mesure du possible
aanplant bomen- en struikengordel als vegetatiescherm	la plantation d'arbres et d'arbustes comme écran végétal
ecologisch beheer gazons	gestion écologique des pelouses
ecologisch vijverbeheer	gestion écologique de l'étang
lokaal handmatig en gefaseerd ruimen van watervegetatie en slib indien nodig (half sept-eind jan)	enlèvement manuel localisé et phasé de la végétation aquatique et de la vase si nécessaire (mi-sept. - fin jan.)
maaibeheer 1x / 2 of 1x / 3 jaar (dec-feb)	faucher une fois tous les deux ou trois ans (dec.-fev.)
maaibeheer 1x / 2-3-6 jaar (sept-okt)(gefaseerd)	faucher une fois tous les deux, trois ou six ans (sept.-oct.) par tronçons, selon une rotation
maaibeheer 1x jaarlijks (sept-okt)	faucher une fois par an (sept.-oct.)
maaibeheer 2x jaarlijks (half juni-half juli en sept), na enkele jaren verschraling 1x jaarlijks (half juli-half aug)	faucher deux fois par an (mi-juin/mi-juillet et sept.), puis, après quelques années d'amaigrissement, une fois par an (mi-juillet/mi-aout)
maaibeheer 2x jaarlijks (half juni-half juli en sept), na enkele jaren verschraling 1x jaarlijks (sept)	faucher deux fois par an (mi-juin/mi-juillet et sept.), puis, après quelques années d'amaigrissement, une fois par an (sept.)
regulier parkbeheer met ecologische versterking	gestion de parc classique avec valorisation écologique
regulier parkbeheer	gestion de parc classique



02 775 75 75
WWW.LEEFMILIEUBRUSSEL.BE

Rédaction : Sweco Belgium s.a. (Royal Haskoning DHV) & Hesselteer sprl : Sofie Fabri, Guy Heutz, Guy Geudens, Nora Oosters

Comité de lecture : Bruxelles Environnement – BE

Éditeur responsable : F. Fontaine et M. Gryseels – Avenue du Port 86C/3000 – 1000 Bruxelles

Numéro de projet : 5029240008

